

194^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 6 décembre 2023
Montmirail

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE M. Yves-Daniel Cochand

VICE-PRÉSIDENCE M. Hyonou Paik

Le 6 décembre 2023, le **président** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds
M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet
M. Nicolas Meyer, Réformés
M. Paolo Mariani, Protestinfo
Mme Leila Fernandez, ArclInfo

Invités présents :

M. Jean-Baptiste Lipp, président de la Conférence des Églises romandes (prise de parole)
M. Gilles Cavin, président du Conseil synodal de l'EREV (prise de parole)
M. Olivier Jordi, Conseil du Synode jurassien
Mme Esther Berger, présidente du Synode, prise de congé
M. Frédéric Jakob, secrétaire du Bureau du Synode, prise de congé
Mme Adrienne Magnin, aumônier, prise de congé
M. David Allisson, pasteur, départ de l'EREN, prise de congé
M. Jean-Samuel Bucher, co-président de la paroisse du Val-de-Travers, prise de congé
M. Frédéric Siegenthaler, formateur cantonal jeunesse, installation

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Petru Popa (dès 11h) et François Perroset (excusé)
Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente)
Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)
Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Frédéric Muller (excusé)
Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

**38 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués.
35 députés et suppléants sont présents, puis 32 en deuxième partie d'après-midi.**

Ordre du jour

08h15 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants
2. Elections complémentaires : Conseil synodal (1 laïque)
Commission d'examen de la gestion (2 laïques)
Commission de consécration et d'agrégation (1 laïque)
Synode missionnaire (1 suppléant)
3. Communications du Conseil synodal

Prise de parole de M. Jean-Baptiste Lipp, président de la Conférence des Églises romandes (CER)

4. Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2024
5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA)
6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Mutualisation des services funèbres et le service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD)
7. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal : Tenue du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse à Neuchâtel en juin 2024
8. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
9. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

11h00 Culte à Montmirail

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

Prise de parole de Mme Nicole Awais, présidente de la Corostaf

Prise de parole de M. Gilles Cavin, président du Conseil synodal de l'EREV

17h00 Fin de la session

Ouverture de la session du 6 décembre 2023

À 08h15 le **président** ouvre la 194^e session du Synode.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le président salue les personnes présentes et donne les informations nécessaires pour le bon déroulement de la session.

Mme Françoise Dorier, députée de la paroisse La Chaux-de-Fonds, prie pour le bon déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés

Mme Béatrice Stirner, députée laïque de La BARC

b) Nouveaux suppléants : aucun

❖ Le Synode valide l'élection complémentaire d'une députée à l'unanimité

2. Élections complémentaires

Conseil synodal (1 laïque) : aucun

Commission d'examen de la gestion (2 laïques)

M. Olivier Schneider
Mme Monique Vust

35 bulletins sont délivrés, M. Olivier Schneider obtient 33 voix et Mme Monique Vust 35 voix.

Commission de consécration et d'agrégation (1 laïque) : aucun

Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

3. Communications du Conseil synodal

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal a souhaité prendre la parole pour trois informations orales lors de ce Synode. L'une d'elle nécessite et a le privilège de la présence de Jean-Baptiste Lipp, président de la CER, qui prendra la parole dans le cadre d'une information qu'on aimerait vous transmettre, à savoir tout ce qui touche les grandes discussions inter Églises romandes au sein de la CER. La première information est donc les dossiers actuellement en traitement à la CER, et notamment des choses autour de Médias-pro, la communication des Églises romandes et d'autres sujets. À la suite de la prise de parole de Jean-Baptiste, je prendrai aussi la parole pour vous faire un écho des implications des futures décisions sur l'EREN.

La deuxième information va concerner l'avenir de l'organisation des soirées de préparation du Synode qui va commencer pour le Synode de juin. Vous vous rappelez, il y a eu ce rapport qui amenait le Synode vers quelque chose de moins paroissio-centré et de plus synodo-centré, où des députés de différents endroits peuvent se réunir et discuter ensemble.

La dernière sera une annonce assez officielle donnée par la conseillère synodale Clémentine Miéville concernant le nouveau rôle que Florian Schubert joue, quelque part, dans l'Église suisse. Mais tout de suite, je cède la parole à Jean-Baptiste et le remercie pour son apport.

Prise de parole de M. Jean-Baptiste Lipp, président de la Conférence des Églises romandes (CER)

Au pays de mission de Farel, je commencerai par un petit rappel : Calvin avait pour coutume de parler de l'Église en termes de mère. L'Église serait donc une mère. A fortiori une Association telle que la CER. Lorsque l'on me demande comment va ma mère, je réponds, laquelle ? Parce que les deux ont actuellement des problèmes de mémoire. Ma maman de 92 ans, c'est normal. Pour la CER qui en a 77 (comme le limite d'âge pour lire Tintin), cela devrait moins être le cas. Quoique...

C'est dans l'ordre des choses qu'une collectivité ait davantage de problèmes de mémoire qu'un individu. En raison du temps souvent limité que passent les uns et les autres au sein de la collectivité. On assiste ces temps à un turn over important dans nos exécutifs cantonaux. Il faut donc que chaque nouvelle personne élue se réapproprie non seulement les dossiers de son Église, mais encore ceux de l'EERS, de la CEVAA, de DM, de la CEPE, de la CEPPLÉ, etc. sans oublier cette CER dont certains me semblent se demander : « À quoi Concert ? » (Petit clin d'œil à l'émission de Lipp et Simon).

Pour moi qui préside la Conférence des Églises Romandes depuis maintenant 4 ans, c'est clair. Pour d'autres, cela l'est moins. Mais je tiens à vous rassurer, ici, et même à vous remercier, et carrément à vous féliciter ! L'EREN n'a pas de problème quant à la mémoire de ce à quoi sert la CER. Bien au contraire. Il y a mon cher vice-président, Christian Miaz, mandaté par vous pour continuer au sein de cet exécutif. Que ferais-je sans ce collègue solide et qui cumule même, actuellement, les deux rôles de répondant RH et de trésorier ?! Et puis il y a la délégation de votre Conseil synodal, toujours bien préparée, et même motrice dans les débats, grâce à Yves Bourquin. Une Église comme la vôtre, comme aime à le rappeler son président, a de par sa taille, mais pas que, me semble-t-il, une conscience aigüe du sens profond de la CER. Ce n'est pas toujours le cas des grandes ou des plus petites Églises, davantage tentées par le doublon et/ou par le repli.

Et pourtant, un paysan, même d'un grand domaine, ne s'achète pas seul une moissonneuse batteuse. Le plus souvent, il s'entend avec ses voisins, notamment plus petits. Grands, moyens et petits ont tout avantage à mutualiser leurs moissons et certaines de leurs missions. Mutualiser, tel est le sens de la CER sous sa forme actuelle. Et nous sommes sur le plan romand, sur la même logique que vos débats et décisions synodales de ce jour avec les missions du SICA et du SIAD : faire mieux ensemble ce que nous faisons ou ferions moins bien séparément.

Le corollaire financier est celui-ci, pour celles et ceux qui estimerait que la CER coûterait trop cher : chaque Église membre paie ce qu'elle consomme. Et si le doute devait naître au sein d'une Église, il faudrait que cette Église se demande ce que lui coûterait, sur le plan cantonal, la mission de l'Office Protestant de Formation, la mission de Médias-pro et la mission de l'OPEC. Sans oublier ce que nous avons réussi à construire avec les Églises sœurs françaises, où je nous représente régulièrement (la CPLR = Communion Protestante Luthéro-Réformée) : le PointKT, et, depuis peu, le PointLiturgie (ce qui doit réjouir au passage Hyonou Paik)

Je glisse ici mes félicitations à l'EREN, et en particulier au trésorier Jacques Peter qui a dû s'absenter cet après-midi : vous êtes à ma connaissance, mais je ne sais pas tout, la seule Église qui a choisi d'intégrer dans ses budgets et dans ses comptes la ventilation des dépenses qui seraient de toute manière les vôtres sur des lignes intitulées « dédommagement à CER ». Cette manière de faire rend compte, et justice aussi, à tout le travail que nous avons mutualisé au sein de la CER. Et croyez-moi, je ne manquerai pas d'interpeler les autres Églises sur ce point

éminemment politique et pédagogique. Pour l'heure, mon trésorier Christian Miaz a adopté la présentation « à la neuchâteloise » au sein de notre AGCER.

Je vous dispense de la projection de l'organigramme de la CER, qui relève un peu de l'usine à gaz. Mais cela marche. Avec nos 3 offices et nos plateformes de stratégie ou plateformes thématiques, où des instances telles que la Corostaf, dont je salue l'excellent travail, et qui vous sera présentée tout à l'heure. Alors concluons par cette question : Quels sont les défis actuels de la CER ? Permettez-moi de vous en dresser une liste non exhaustive.

Dans le département de l'Office Protestant des Médias Médias-pro (OPM).

1. La convention avec la RTS. Nous avons été secoués pas la dénonciation unilatérale de la convention qui nous liait, Médias-pro et CathInfo, à la RTS. Il a fallu négocier durement, et remettre l'ouvrage sur le métier pour une nouvelle convention, enfin signée. Et je salue le rôle qu'a joué la neuchâteloise Isabelle Ott Baechler, présidente de la commission d'expert. Nous sommes très inquiets de l'initiative « 200 francs, ça suffit » et même du contre-projet à 300 francs lancé par le Conseil fédéral. Selon le directeur de la RTS Pascal Crittin, ce serait aussi une catastrophe pour le service public, ce service public où nous nous engageons ensemble.

2. La succession du directeur Michel Kocher, laquelle représentait pour moi, et pour nous, un défi majeur. Comment remplacer ce « mouton à cinq pattes » qu'a été Michel Kocher dans son ministère romand de 38 ans, à la fois théologien, journaliste et pasteur ? Eh bien nous l'avons trouvé en la personne de Paolo Mariani, au nom chantant, et que votre Église connaît bien. Bon capitaine, le nouveau directeur n'aura pas moins de 4 ponts à gérer sur ce bateau dans un esprit d'unité : RTS religion, RTS digital, Protestinfo et WEB-Réformé. Nous avons accordé à ces deux directeurs un tuilage de 4 mois.

3. Le travail de longue haleine sur l'hypothèse de l'intégration du journal Réformés au sein du département Médias-pro. Ce projet, travaillé de concert avec les gérants, et avec l'aval de l'assemblée de novembre et de juin dernier, est suspendu depuis la dernière AG et nous portons vraiment le souci de la suite, car le temps semble presser à nos yeux.

Dans le Département de l'Office Protestant de la Formation (OPF).

1. La relation aux facultés de théologie, actuellement plus que deux facs en Suisse romande, par le lancement d'un Groupe de travail réunissant les formateurs de la CER (OPF, Cèdres Formation, Explos théologiques) et le Collège de Théologie Protestante, qui est le partenariat de ce qui reste de « nos » facultés. Aux débuts, la CER a été interpellée par le CTP quant à la non-employabilité des ministres de 50 ans et plus, dans un contexte où plusieurs engagent une formation en vue d'un pastorat après une autre, parfois deux autres, formations. Profitant de cette interpellation, le CECER, encouragé par les présidents des CS, a interpellé à son tour le CTP et même réinitié un lieu de dialogue régulier. Nous avons obtenu que nos décanats mettent sur pied un Master dit « accéléré » comme en Suisse alémanique. De fait, ce master professionnalisant sur 3 ans est à bout touchant. Nous devons tenir compte que nous recevons de Dieu des gens dont la vocation est plutôt une vocation tardive.

2. La refonte totale du dispositif de formation initiale des ministres, dans un contexte qui a beaucoup changé. Le constat est largement partagé, et a donné lieu à un rapport important du directeur de l'OPF, Didier Halter : le système actuel est obsolète et doit impérativement être repensé. Une journée de travail, largement ouverte aux divers acteurs et actrices, est en cours de préparation pour le 10 février. À partir de quoi le CECER proposera un rapport au mois de juin prochain.

3. La recherche de nouveaux locaux entre Neuchâtel et Lausanne, puisque nous devons quitter les beaux locaux du Faubourg de l'Hôpital fin 2024. Nous avons constitué un groupe de travail, avec le concours de votre secrétaire générale Corinne Burgener.

4. The last but not the least, le travail des acteurs de la CER au sein du Comité stratégique de l'EERS Profession-Formation, puisque nous y sommes trois romands à y être actifs (Didier Halter de l'OPF, Jean-Christophe Emery de Cèdres Formation, et moi-même). La relève étant problématique dans toutes nos Églises, y compris de l'autre côté de la Sarine, l'EERS a jugé cette question stratégique prioritaire pour sa législature, avec deux autres champs. Je me suis réjoui de faire la connaissance de deux stagiaires de votre Église à table tout à l'heure, cependant, la

relève ministérielle est devenue un vrai problème, et va de pair avec l'avènement d'autres métiers d'Église, analysés par Béatrice Perregaux sous la nomenclature des « Ministères émergents ». Il est réjouissant de constater que les alémaniques du Comité stratégique sont véritablement à l'écoute de ce que nous vivons, sachant que même chez eux, de telles évolutions sont prévisibles.

Dans le Département de l'Office Protestant d'Éducation Chrétienne (OPEC)

1. D'abord, le déménagement des bureaux et des stocks au CSP de Tramlan. Puis le passage de témoin du diffuseur CLEDER au CSP pour cette tâche.

Les autres défis actuels :

1. Laisser à DM et à la Plateforme stratégique des Conseillers synodaux en charge de Terre Nouvelle (PTNER) le soin de traiter les questions communes sans passer par le Conseil exécutif, notamment sur la question du financement de la CEVAA.

2. Le prochain Festival de jeunesse, annoncé pour novembre 2024. Je tiens à dire bravo et merci à l'EREN pour son grand engagement lors du BREF de 2022 à Neuchâtel, et bon vent à Fredo, qui se voit confier un ministère jeunesse chez vous.

3. Le travail délicat des trésoriers sur une nouvelle clef de répartition financière entre nos Églises, plus proche de celle de l'EERS. Priez pour nous !

4. Un défi pour l'an prochain : le renouvellement du CECER, actuellement assumé par plus que deux membres, tous deux retraités de leur Église respective.

Nous avons commencé par Farel et la mission, je terminerai par la mission. Le plus grand défi de la CER n'est pas financier, il n'est pas personnel (qui succédera à Miaz et à Lipp) ou statutaire. Il est missiologique ! Comment travailler davantage ensemble les défis communs. La transmission ne se fait plus comme avant. Nous ne sommes plus « transmissionnaires ». Comment redevenir missionnaires autrement ? Et là, nous avons non seulement à apprendre les uns des autres, mais à prendre en main certaines options ensemble.

Merci de votre attention !

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Comme promis, je vous donne un petit retour par rapport aux informations données par Jean-Baptiste Lipp. Évidemment l'EREN se sent particulièrement concernée par la CER, aussi avec le nombre de personnes qui ont œuvré par le passé et qui continuent de le faire. Notre Église a une taille très étrange, elle est à la fois une petite Église, très autonome mais avec un appareil synodal, démocratique et institutionnel de qualité, il y a une véritable chancellerie, mais on sait très bien qu'on ne peut pas tout faire. Ce qui est un peu la différence d'une grande Église, comme l'Église du canton de Vaud, où on a l'impression qu'elle pourrait tout faire. Mais nous, on a besoin de cette fédération, mais pas seulement comme consommateur, on a aussi quelque chose à y apporter vu notre taille, vu notre force et vu nos possibilités. Au sein du Conseil synodal, il y a vraiment cette prise de conscience qui revient, parce que parfois elle s'en va et elle est appelée à revenir, de se dire mais comment est-ce que l'EREN peut faire encore plus pour la CER. Au Conseil synodal, nous ne sommes pas de ces personnes qui croient que le montant qui nous est facturé est un montant injuste, nous sommes des parlementaires comme les autres, c'est-à-dire que nous allons nous permettre de critiquer quand il y a quelque chose à critiquer, mais nous ne considérons pas que c'est injuste. Nous considérons, au contraire, qu'il est tout à fait juste que pour l'émission dont on profite nous donnions notre part à la CER, et même peut-être plus, c'est-à-dire que vu l'importance que la CER a pour l'EREN, que nous nous y investissions davantage encore. Ce sont les points qui sont en ce moment une préoccupation pour le Conseil synodal.

La deuxième information concerne les soirées de préparation. La préparation pour cette session du Synode a fonctionné encore selon l'ancienne formule, parce que nous n'avons pas eu le temps de mettre en place la nouvelle. Mais pour le Synode de juin, nous allons le faire. Le Conseil synodal propose trois dates, en soirée : 15, 16 et 21 mai. Au Synode de juin, vous aurez l'occasion de dire si cela vous va en soirée, ou plutôt un autre moment, ou au moins une à un autre moment,

mais pour l'instant on commence comme ça. Ces dates ont été calculées de façon précise. Elles ne sont pas posées au hasard. En fait, la réception des documents du prochain Synode aura lieu le 6 mai. Ce qui veut dire que vous avez dix jours de lecture, minimum, pour les documents du Synode, avant d'arriver à la première soirée. Puis, après la dernière des trois soirées, les paroisses auront encore une semaine pour placer une séance du Conseil paroissial pour discuter des choses qui ont été décidées et débattues lors des soirées de préparation du Synode. Notre idée est que la plupart des amendements et résolutions supplémentaires soient rédigés durant les soirées. On fera tout pour faciliter la tâche. On sera là en tant que conseiller synodal pour accompagner les personnes, pour répondre à certaines questions mais aussi pour vous aider à la rédaction des résolutions et des amendements. En faisant de cette manière, cela évitera aussi les amendements et résolutions doublon ou qui disent exactement la même chose mais avec d'autres termes. Il y a des avantages. Un autre avantage est que ces soirées seront ouvertes pour les Conseils paroissiaux, les Colloques et les députations, ainsi les membres dirigeants des paroisses pourront dès le départ interagir dans la discussion sur les rapports avant d'envoyer des personnes au Synode. Ceci devrait permettre des échanges entre le haut, le bas, l'est et l'ouest du canton, peu importe quelle que soit la diagonale, mais qu'on se rencontre un peu avant pour discuter des problématiques communes et préparer les interventions parlementaires. Le but est que le Conseil synodal puisse aussi récupérer ce matériel pour préparer l'ordre du jour du Synode et faciliter le débat parlementaire pour qu'il ne s'embrouille pas et qu'on puisse bien voir les enjeux, etc. Mais il y aura toujours la possibilité, dans les paroisses, de reprendre les sujets. Donc à partir de juin, le député qui prendra la parole au Synode devra dire s'il la prend en son nom personnel ou si l'intervention a été préparée lors de la soirée de préparation, éventuellement dire avec qui, les porteurs, ou si l'intervention se fait au nom d'un Conseil paroissial. Ces possibilités-là sont moins sclérosantes que les possibilités actuelles, en son nom propre ou au nom d'une paroisse, parce que finalement on ne parle jamais vraiment au nom d'une paroisse.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Mes collègues m'ont chargé de vous annoncer ce que je pourrais qualifier de "scoop" (!), c'est-à-dire qu'aucun média ne l'a annoncé, personne n'est au courant... mais je voulais vous dire officiellement que Florian Schubert a été brillamment élu au conseil de l'EERS. À la suite de deux démissions au sein du Conseil de l'EERS cette année, la délégation suisse-romande a vu en Florian le candidat naturel pour un des deux sièges et le Conseil synodal s'est rallié à cet avis. L'EREN peut maintenant compter sur l'un des siens pour porter sa voix, celle d'une petite Église francophone, au niveau suisse, et nous en sommes ravis.

4. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2024

M. Jacques Péter, rapporteur

Mesdames, Messieurs les députés, chers frères et sœurs en Christ, 1,4 millions, et revoilà le Conseil synodal avec son foutu déficit. Bien évidemment, il ne faut pas se faire trop de soucis, dans l'année, il y a environ CHF 400'000.- d'économies parce que des postes ne sont pas automatiquement occupés et que des économies par-ci, par-là sont faites. Mais, est-ce une solution que de continuer de cette manière ? Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution si nous voulons garder ce que le Synode a, de nombreuses fois, validé, c'est-à-dire, pas de licenciement brut, le maintien de l'emploi, la garantie que les ministres, les personnes ne vont pas se retrouver au chômage.

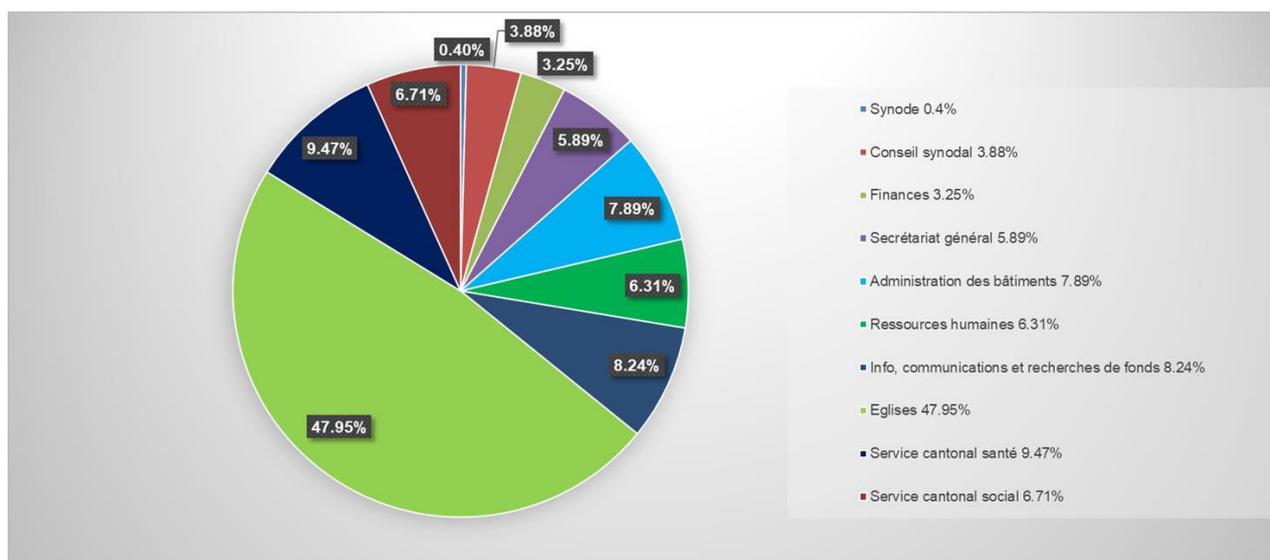
Alors le Conseil synodal a repris une réflexion et vous propose cette année non pas simplement une résolution, mais trois résolutions. Trois résolutions qui devraient nous permettre, à terme, d'arriver à l'équilibre financier.

La première résolution, bien évidemment, c'est d'accepter ce budget parce qu'il faut bien que l'on vive et le refus éventuel du budget nous amènerait à devoir travailler par mensualités et cela ne serait pas du tout pratique pour construire un peu l'avenir.

La deuxième résolution qui en fait ne changerait pas grand-chose puisque la vente d'immeubles pourrait être du choix du Conseil synodal, mais le Conseil synodal a décidé que vous preniez position. Nous avons un patrimoine immobilier important et nettement sous-évalué. C'est ce que j'appelle les bijoux de famille. Alors bien évidemment, on doit se poser cette question : les bijoux de famille, c'est pour les héritiers puis les héritiers des héritiers ou c'est pour la mission de l'Église ? Le Conseil synodal est plutôt pour cette deuxième option. On ne doit pas vilipender les bijoux de famille mais on doit assurer la mission avec les biens que nous avons reçus, car n'oublions pas que tous les biens que nous avons ont été des dons. On doit se poser la question, comme pour la contribution ecclésiastique, de l'intention d'une personne quand elle offre quelque chose à l'Église. En mars 2024, nous aurons enfin l'analyse complète de notre patrimoine immobilier. Nous pourrions dire voilà la valeur totale de notre patrimoine est celui-là et aller dans deux directions. La première direction est de savoir ce qu'on utilise pour le ménage courant, donc vente d'immeubles, pour permettre de continuer la mission dans l'attente de la restructuration de notre Église. La deuxième direction est les rénovations. J'ai eu l'occasion, ce n'est pas mon mandat direct, de visiter avec l'architecte mandaté et notre mandataire, certains immeubles de notre Église. Nous devons repartir vers une rénovation et un maintien financier de notre patrimoine immobilier et pour cela, la seule solution, ce sera de vendre pour rénover et rentabiliser.

La troisième résolution, c'est la question du tableau des postes. Bien évidemment, la volonté du Conseil synodal est de dire qu'on ne va pas licencier. À l'issue du budget, deux rapports importants vous seront présentés avec, à terme, une année maximum, la mise au concours de postes. Il n'est donc pas possible pour notre Église, si on veut maintenir l'emploi, de mettre au concours des postes sans diminuer à l'interne les postes actuels du tableau des postes. Faute de quoi nous nous trouverions devant une situation complètement aberrante : on engage des collaborateurs et on licencie dans deux ou trois ans. Donc oui, nous allons vous demander la possibilité, en collaboration avec les organes responsables, de pouvoir dans certaines situations ne pas repourvoir des postes pour permettre la mutation de notre Église en direction du processus EREN2023.

MCH2, un choix a été fait, il a été expliqué et je n'y reviendrai pas. Nous passons au plan comptable MCH2 et il y a un certain nombre d'éléments nouveaux. Je vais prendre maintenant 2-3 minutes pour expliquer les éléments de changements principaux. Comme information, nous allons reprendre en cours de l'élaboration du budget la question de la répartition des charges d'exploitation 2024 :



Et nous allons répondre plus précisément à quelques points concernant l'InfoCom, le centre social protestant et l'aumônerie du CSP, donc je ne vais pas les reprendre dans l'introduction mais ce sont des points qui sont venus sur ces questions, donc j'en parlerai à ce moment-là.

Le principal changement du plan MCH2, bien évidemment, c'est qu'on ne retrouve plus comme d'habitude le CSP ou l'InfoCom à la même place qu'avant. On est dans des changements techniques. Vous avez reçu des documents pour vous permettre de retrouver entre les années précédentes et cette année où se trouvent les éléments. Ce n'est pas trop important. Le changement important, c'est la question des investissements. Jusqu'à maintenant, l'Église travaillait à ce qu'on appelle des investissements directs. C'est-à-dire qu'elle investissait l'année en cours et donc on péjorait de manière fluctuante les exercices comptables puisque nous n'avions pas de système d'amortissement de nos investissements. Avec l'introduction du plan MCH2, pour le budget et pour les comptes, on arrive avec la présentation d'une colonne supplémentaire qui s'appelle investissements. Nous avons pris un exemple qui est le premier exemple que vous avez dans vos documents : sous Synode, il y a "Synode de l'EERS 2024", CHF 50'000.- et à côté il y a une information qui dit "part de l'EREN sur les frais EERS, amortissement en 5 ans". Ces CHF 50'000.-, nous allons les dépenser en 2024 et nous allons les amortir sur 5 ans, à partir de l'année suivante, c'est-à-dire à partir de 2025. Donc vous avez en dessous un exemple budget 2025 et vous verrez sous les charges apparaître "amortissement du patrimoine administratif" CHF 10'000.-, soit les CHF 50'000.- amortis sur 5 ans.

Exemple de comptabilisation d'un investissement en année 2024 et de son amortissement dès 2025

Classification		Désignation	BUDGET 2024- ANNEE D'INVESTISSEMENT			
			Charges	Produits	Investissements	Commentaires
0		Administration générale				
01		Synode et Conseil synodal	398'474.00	-	50'000.00	
011		Synode	37'400.00	-	50'000.00	
0110		Synode	37'400.00	-	50'000.00	
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	35'400.00		50'000.00	
	3100	Charges de matériel et de marchandises				
	31302	Synode EERS 2024			50'000.00	Part de l'EREN sur frais EERS 2024 - AMO 5 ans
		Total charges et produits	398'474.00	-	50'000.00	
		Solde Synode et Conseil synodal	398'474.00		50'000.00	

Classification		Désignation	BUDGET 2025- ANNEE DE DEBUT D'AMORTISSEMENT			
			Charges	Produits	Investissements	Commentaires
0		Administration générale				
01		Synode et Conseil synodal	408'474.00	-	-	
011		Synode	47'400.00	-	-	
0110		Synode	47'400.00	-	-	
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	35'400.00		-	
	31302	Synode EERS 2024			-	
	33	Amortissement du patrimoine administratif	10'000.00		-	
	3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	10'000.00		-	Amortissement sur frais EERS 2024
		Total charges et produits	408'474.00	-	-	
		Solde Synode et Conseil synodal	408'474.00		-	

Avec cette technique, on investit et on rembourse en fonction d'un certain nombre de critères. Ce ne sont pas des critères que nous avons créés comme cela au coin d'une table, mais ce sont des critères venant de l'office fédéral des contributions.

Si on prend le tableau ci-dessous, nous allons vous proposer de voter CHF 981'500.- d'investissement en 2024 et nous allons amortir en fonction d'un plan, en 2025, CHF 43'725.-. L'exemple pratique "immeuble Centrale 5 Môtiers", réfection de la toiture, les devis se montent à CHF 200'000.- et la loi nous demande d'amortir le 3% de ce montant année après année, c'est-à-dire sur environ 30 ans.

Politique d'investissements et d'amortissements

Amortissement N° d'inventaire et description	Année achat	Amort. année achat = 0 année suivante = 1	Début	Fin	Prix	Déduction éventuelle	Montant Amort	Valeur rééval. année préc.	2025	2026	2027	2028	2029	2030	...>	2075
									Amort.							
Immeuble Centrale 5 Môtiers	2024	1	2025	2075	200'000.00		200'000.00	200'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Réfection de la toiture - 3%	2024	1	2025	2075	100'000.00		100'000.00	100'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Peintures/écaff/cheminées/tabl.élec - 3%	2024	1	2025	2075	100'000.00		100'000.00	100'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Immeuble Chemin des Crotiets 41 Gen.s/Cof	2024	1	2025	2075	300'000.00		300'000.00	300'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
Réfection de la toiture - 3%	2024	1	2025	2075	100'000.00		100'000.00	100'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Immeuble Gratte-Semelles 1 Neuchâtel	2024	1	2025	2075	100'000.00		100'000.00	100'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Réfection de la toiture - 3%	2024	1	2025	2075	200'000.00		200'000.00	200'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Divers appartements réfection complète - 3%	2024	1	2025	2075	200'000.00		200'000.00	200'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Finances - mobilier bureau - 20%	2024	1	2025	2030	5'000.00		5'000.00	5'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
SEG - mobilier bureau - 20%	2024	1	2025	2030	10'000.00		10'000.00	10'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Soirée reconnaissance bénévoles - 25%	2024	1	2025	2029	8'500.00		8'500.00	8'500.00	2'125.00	2'125.00	2'125.00	2'125.00				
Renouvellement s/plan SIEN - 20%	2024	1	2025	2030	8'000.00		8'000.00	8'000.00	1'600.00	1'600.00	1'600.00	1'600.00	1'600.00			
EERS 2024 - 20%	2024	1	2025	2030	50'000.00		50'000.00	50'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Total amortissements par année					981'500.00		981'500.00	981'500.00	43'725.00	43'725.00	43'725.00	43'725.00	41'600.00	27'000.00	27'000.00	27'000.00
Total du compte	0221 33000								27'000.00							
	0210 33016								1'000.00							
	0220 33016								2'000.00							
	0223 33016								2'125.00							
	0220 33016								1'600.00							
	0110 33200								10'000.00							
	Fonctionnelle / Nature								43'725.00							

Lien Internet : Office fédéral des contributions / IFD / taux amortissements

<https://www.estv.admin.ch/dam/estv/fr/dokumente/dbst/merkblaetter/m-a-1995-geschbetriebe.pdf.download.pdf/M-A-1995-GeschBetriebe.pdf>

Donc c'est ce changement principal que vous avez par rapport à MCH2. Bien évidemment, nous avons une contrainte, on ne va pas simplement pouvoir dire, parce que le risque est celui-là, on investit parce que de toute façon on va payer en 10 ans, en 20 ans, en 30 ans, et un moment donné le remboursement de ces investissements sera beaucoup trop important. On pourrait à un certain moment être bloqué dans les investissements parce que la part de remboursement sur l'ensemble de notre budget est trop importante. Bien évidemment, c'est une contrainte supplémentaire mais c'est une garantie de pouvoir, sur plusieurs années, lisser les frais et avoir des budgets que nous présentons qui sont beaucoup plus stables. Merci de votre attention.

M. Zachée Betche, commission d'examen de la gestion

Nous nous réjouissons enfin d'avoir une commission complète. Nous avons travaillé à trois depuis six mois et aujourd'hui, enfin, l'équipe s'élargit. Merci à Monique et merci à Olivier d'avoir accepté d'être des nôtres.

La commission d'examen de la gestion a examiné le budget 2024, tel qu'il vous est présenté, le 6 novembre dernier en présence de Mme Corinne Burgener, secrétaire générale et M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge du dicastère finances. Les réponses nous ont été fournies par rapport aux nombreuses préoccupations soulevées.

Comme depuis de nombreuses années, le budget 2024 présente un déficit. Ce dernier est plus élevé que celui de l'an dernier : soit un montant de CHF 1'478'675.50. Si nous considérons son évolution depuis les 3 années précédentes, nous constatons un écart substantiel d'environ CHF 500'000.- Sans surprise, les contributions ecclésiastiques vont en diminuant. Nous commençons à y être habitués.

Toutefois, et comme chacun de nous peut le constater, la grande nouveauté de ce rapport se trouve dans la présentation du budget. L'introduction du système comptable MCH2 a la particularité d'être davantage analytique. Ainsi, la présentation préliminaire du budget le 16 novembre dernier avec des explications autour du nouveau système comptable participe d'une meilleure communication que nous saluons.

La présence d'une colonne « investissements » est une amélioration notable de la visibilité des projections financières.

Nous espérons que les services financiers de l'EREN, qui se le sont parfaitement approprié, pourront aider nos paroisses à pouvoir entrer, chacune selon son rythme, dans ce modèle comptable aujourd'hui en vigueur dans les secteurs officiels et dans bien d'autres structures connues.

Certes, avoir deux documents sous la main ne facilite pas toujours la lecture du rapport par nos députés, mais nous estimons que ces détails sont d'une utilité certaine pour une meilleure compréhension des écritures comptables.

Par rapport à l'année 2023, le tableau de la répartition des charges de personnel montre une augmentation substantielle de 4,7% en faveur des paroisses. Ceci nous paraît positif tant dans le symbole que dans la réalité concrète ; le travail de terrain où la vocation première de l'Église est ici mise en exergue.

L'irruption de la notion d'impôt foncier l'an dernier installe une incertitude certaine. Nous apprécions et comprenons, pour des raisons de prudence, que ce montant de CHF 100'000.- soit inscrit au budget 2024. Face à cette situation délicate, toute l'Église est appelée à porter d'une manière ou d'une autre la préoccupation, l'utilité publique de la mission de notre Église et des communautés sœurs ne souffrant d'aucun doute.

Depuis quelques années, la CEG n'a cessé de proposer que des choix stratégiques soient faits par le Conseil synodal. Le principe de la vente de biens immobiliers participe de cette problématique.

À ce stade de l'évolution de la situation financière de l'EREN, l'apport de ce patrimoine serait décisif et contribuerait au fonctionnement courant de notre Église. Au demeurant, cette différenciation entre immeuble de rendement et immeuble pour la mission de l'Église nous semble subtile et bienvenue. Nous encourageons le Conseil synodal d'aller dans ce sens pour des choix judicieux et pertinents. La CEG reste néanmoins attentive à la délicate question de l'utilisation des fonds de réserve dont notre Église dispose.

Mesdames et messieurs les députés, au regard de ce rapport réaliste et suffisamment élaboré, nous, la CEG, vous recommandons d'entrer en matière par rapport au dossier qui vous est présenté et d'accepter ces trois résolutions. Nous remercions encore Mme Burgener et M. Péter pour leurs compétences et leur immense travail au service de notre Église sur le chemin de la crèche.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président tourne les pages du budget, en fonction de la colonne de classification.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

0210 – finances, p. 9. Une chose a été relevée lors de la discussion aux Hautes Joux, c'est les sommes réparties un peu partout concernant le matériel. Il y a des choses qui ne sont pas très claires au sujet des sommes budgétées pour le matériel, c'est-à-dire les bureaux, meubles de bureaux, fournitures. Les sommes totales semblent très élevées. Est-ce qu'il y a une logique ou une politique de changement informatique car il y a aussi des sommes budgétées assez astronomiques.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Les questions des députés montrent votre intérêt et nous vous en remercions, surtout au niveau des finances.

Est-ce qu'il y a une politique au niveau du matériel ? Oui, il y a la politique que nous maîtrisons directement en tant que secrétariat général et les questions que nous maîtrisons un peu moins qui viennent des autres secteurs.

Comment faisons-nous un budget ? J'ai presque envie de dire, comme tout le monde. C'est-à-dire qu'on regarde les comptes de l'année moins 2, on regarde les dépenses en l'état au 30 septembre et on essaie de faire une extrapolation en tenant compte, aussi, de l'augmentation du coût de la vie et des frais généraux globaux qu'il y a partout. Il est bien évident que nous pourrions faire mieux, et aussi avec les paroisses. Je ne vais pas refaire l'historique de notre Église et l'historique du fonctionnement du secrétariat général, mais il y a peut-être des possibilités d'achats groupés que nous n'avons jamais mis en place. Je pense par exemple aux nombreux arbres que chacun et chacune utilise en pressant print sur son ordinateur. Je pense qu'avec la quantité de papier que nous utilisons, si nous arrivions à terme à avoir une centrale d'achats pour les paroisses et le secrétariat général, même si nous engagions un collaborateur en plus pour cela, nous ferions de substantielles économies.

Concernant les ordinateurs, il y a deux pans. Il y a une politique de renouvellement du matériel qui est proposée et demandée par le SIEN, avec un changement d'ordinateur tous les 5 ans. C'est un élément que vous allez avoir maintenant sous "investissement". En ce qui concerne les souris d'ordinateurs ou autre matériel de ce genre, c'est automatiquement absorbé dans le budget en cours.

La grande question est la sécurité informatique. Notre Église a fait le choix, il y a quelques années de travailler avec le SIEN. C'est une sécurisation maximale des données mais cela a un coût. On aurait pu se poser la question de prendre une autre possibilité, peut-être avec des coûts un peu moins élevés, quoique certaines études faites dans d'autres domaines ne le prouvent même pas, mais avec moins de sécurisation. Nous avons un partenaire, qui s'appelle l'État, et plus précisément le service des contributions. Le service des contributions nous transmet des données extrêmement sensibles, telles que le nom des contribuables, les montants facturés, les montants versés. Il serait certainement beaucoup plus difficile d'obtenir ces documents si nous n'étions pas avec la même sécurité informatique que les services de l'État. Alors oui, depuis l'année passée sauf erreur, il y a une nette augmentation au niveau de la sécurité et de l'informatique.

Puisque j'ai la parole, c'est une question qui a été posée lors de la préparation du Synode, au niveau des charges de personnel, il y a eu une augmentation au niveau des finances relativement importantes entre le budget 2023 et le budget 2024. Il y a plusieurs explications. Dans la mesure où l'administration a été splittée entre les finances et le secrétariat général, et que les postes de responsables qui étaient sous administration ont dû être splittés dans les secteurs, il y a déjà cette légère différence, je crois qu'on est à 10% de poste de plus, aussi dans la réalité du travail. Il y a plus de travail au niveau des finances et il y a un peu moins de travail, en raison des réorganisations, au secrétariat général. En plus de cela, bien évidemment, nous sommes dans la politique et le souhait que nous puissions continuer à adapter les salaires à l'IPC:

M. Olivier Schneider, au nom de la paroisse de la Côte

0223 – Info, communications et recherches de fonds, p.13. Nous avons constaté qu'à la ligne salaire du personnel administratif, il y a un montant de CHF 80'405.- et dans les explications, en regard de ce montant, un 0.4 EPT. Si mes calculs sont exacts, cela correspond à peu près à un montant de salaire annuel de CHF 200'000.-. Est-ce que cette compréhension est juste, et si oui, quelle est l'explication d'un salaire de ce niveau-là en regard de la grille des salaires de l'EREN ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Si nous pouvions offrir des salaires de CHF 200'000.- à nos ministres et à l'ensemble du personnel, je serais un homme heureux. Effectivement, il y a eu une erreur. Le montant est exact mais c'est simplement au niveau des EPT qu'il y a eu une erreur. Angélique Neukomm a 50% de son poste pour l'InfoCom et 20% pour la levée de fonds. L'erreur a été faite dans le budget 2023 où il y avait un poste et 0.4 EPT et là, on a réparti correctement, donc les CHF 113'526.- d'InfoCom, c'est un 80% et les CHF 80'405.-, c'est un 60%, qui comprend pour 40% le collaborateur de la levée de fonds et pour 20% la responsable.

M. Olivier Schneider, au nom de la paroisse de la Côte

3910 – CSP, p.20. Nous avons constaté une baisse importante par rapport à l'année précédente, qui est prévue pour la législature 2024-2027, une baisse de 12% de la contribution de l'EREN au CSP. Compte tenu des liens particuliers qui lient l'EREN au CSP et la vocation de diaconie du CSP, nous nous posons la question de savoir sur quelle base cette décision a été prise. Est-ce que cela fait l'objet d'une discussion au Synode ou est-ce purement interne au Conseil synodal ? C'est un point qui nous paraît sensible dans les missions de l'EREN.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il y a un certain nombre d'années, le CSP a souhaité devenir une fondation indépendante de l'Église. Il y a eu une convention signée entre l'EREN et le CSP. C'est clair que s'il y avait un changement important dans le cadre de cette convention, le Synode devrait se prononcer.

L'obligation de l'EREN est de verser au minimum 4,7 % de la contribution ecclésiastique de l'année précédente au CSP et d'adapter ce montant de manière régulière. Alors qu'on a environ CHF 200'000.- de contribution ecclésiastique par an en diminution, le montant n'avait pas été adapté depuis 2020. Nous avons informé le CSP que nous allons adapter à 4,7% selon la convention et que nous ne pouvons pas continuer de verser plus d'argent que ce qui nous liait à eux. Nous sommes en négociation avec le CSP afin que le CSP ne doive pas attendre chaque année notre budget pour savoir ce qu'il va recevoir. Nous leur avons proposé, à leur avantage, de fixer le 4.7% en fonction d'une année précise et de leur garantir, comme pour l'idée d'un mandat de prestation, ce même montant pendant 4 ans. Il y a ouverture du CSP mais pas encore de décision.

Ce qu'il faut savoir, et c'est aussi une chose que nous aimerions avoir pour l'ensemble des lieux que nous subventionnons, y compris les appartements de nos ministres, y compris tout ce que l'on donne meilleur marché que sur le plan de situation normale, c'est une vérité des coûts. L'analyse architecturale que nous faisons, nous avons commencé par le CSP, si on regarde le coût qu'on loue les trois immeubles qui appartiennent à l'EREN et que le CSP utilise, nous faisons un cadeau très important qui avoisine les CHF 80'000.- à CHF 90'000.- par année. Ce sont des chiffres qui n'apparaissent pas, donc là aussi nous allons entrer en discussion avec le CSP. Il faut savoir que le CSP n'a pas de bail. On veut passer vers quelque chose de plus clair, avec un bail disant que nous louons des locaux, à tel prix et que l'économie qu'on leur permet de faire, d'à peu près CHF 90'000.-, apparaisse clairement comme information aux députés et à la population. On est dans un premier pas de plus grande clarté de l'engagement de l'Église vis-à-vis de nos partenaires, plutôt que de dire qu'on loue à des prix qui défont toute concurrence. Il y a un peu plus de 10 ans que le CSP loue les locaux de Puits 1 à La Chaux-de-Fonds, ce sont deux étages complets pour CHF 1'500.- par mois. On est clairement totalement en dehors des prix du marché. L'idée n'est pas du tout de diminuer notre engagement vis-à-vis du CSP mais il faut que les chiffres soient le plus clair possible. Et cet engagement, qui est en fait aujourd'hui un manque à gagner de la caisse centrale, resterait un manque à gagner. Il n'est pas dans l'idée du Conseil synodal de demander aux paroisses d'augmenter leur participation puisque là aussi la répartition de ces CHF 238'000.- est en partie payée aussi par vous en tant que députés des paroisses.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC

0110 – Synode, p.7. Une intervention de dernière minute, sur consigne de mon président. Je reviens un peu en arrière. Le Synode de l'EERS en 2024, on y trouve CHF 50'000.- dans la rubrique investissement ainsi que CHF 8'500.- de la journée de reconnaissance 2024, dans la colonne investissement, en p.19. Pourquoi ces frais sont dans la colonne investissement alors qu'il n'y a aucune valeur à long terme, est-ce que ces deux sommes ne devraient pas plutôt figurer dans les charges ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Concernant la journée des bénévoles pour CHF 8'500.-, il y a une décision synodale qui dit qu'il doit y avoir une journée de reconnaissance tous les 4 ans, alors pourquoi charger le budget une année et pas les trois années suivantes ?

La réflexion au niveau du Synode de l'EERS est la même, c'est une fois tous les 25 ans, donc essayons de lisser un peu nos charges financières sur plusieurs années. Mais oui on peut discuter sur cette question de savoir si c'est un investissement ou une dépense ponctuelle. Le Conseil synodal a fait le choix de dire qu'il veut amortir sur plusieurs années.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

3912 – CER, p. 21. Par rapport à la CER, les chiffres sont en fonction de la nature de ce que nous soutenons. En page 5, il y a le résumé avec le montant total annuel de notre engagement vis-à-vis de la CER pour 2024 qui se monte à CHF 253'100.-.

4210 – Aumônerie CNP, p. 23. Pourquoi une chute aussi grande de charge du personnel ? Parce que c'est la réalité des négociations et des subventions que nous recevons. Le CNP a souhaité baisser sa subvention considérant que le nombre de lits avait baissé. Il y a eu une négociation, qui malheureusement n'a pas abouti. L'idée était de dire est-ce que les Églises ne pourraient pas proposer une aumônerie dans les parties ambulatoires du CNP, puisque la psychiatrie ambulatoire est de plus en plus développée. Mais le CNP n'est pas entré en matière. Donc nous avons dû adapter le poste de l'aumônier en milieu hospitalier du CNP, à 60%. Mais estimant que cette population avait besoin d'une aumônerie, avait besoin d'un lieu aussi de réflexion, de discussion et d'accompagnement, vous avez en page 25, le point 4510 – Espace Oskar Pfister, une aumônerie ambulatoire d'écoute psychologique parce que nous trouvons important qu'on développe en tant qu'Église une aumônerie pour des personnes ayant des problèmes psychologiques voire psychiatriques.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

4410 – Aumônerie en EMS, p. 24. J'aurais le souhait d'entendre où en sont les négociations avec les EMS cantonaux. Est-ce qu'ils sont prêts à entrer en matière sur le financement de l'aumônerie ?

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Il y a eu une bonne dizaine de visites de directeurs cette année. Le projet que nous avons d'un accompagnement spirituel où les EMS participent à un grand pourcentage à ce travail est accueilli, pour la partie de l'accompagnement spirituel, favorablement. Par contre actuellement il n'y a qu'un EMS qui entre en matière au sujet de l'investissement des EMS pour ce projet. Les EMS actuellement ont des charges très importantes, dans des changements aussi dus aux lois qui leur sont imposées. On va continuer les visites mais on n'a pas encore fait beaucoup de visites aux EMS qui ne nous soutiennent pas. Par contre ceux qu'on a visité se rendent compte qu'ils ne peuvent pas continuer de profiter quasiment gratuitement de nos services. On a déjà eu des promesses de dons pour soutenir notre travail dans les EMS. Donc on n'aura probablement pas tout ce qu'on souhaiterait au niveau de notre projet d'accompagnement spirituel où l'EMS paierait un 80% des frais, mais par contre on a des promesses de dons qui, je l'espère, pourront augmenter la participation des EMS au financement de notre travail.

M. Laurent Widmer, paroisse de la Côte, en son nom propre

4510 – Espace Oskar Pfister, p.25. Je suis encore président de la Margelle qui va s'éteindre à la fin de l'année, après 27 ans de bons et remarquables services. Une partie des frais de la nouvelle structure Oskar Pfister va être un petit peu couvert par les restes d'argent de l'association la Margelle. La Margelle doit fermer parce que notre société a changé d'une part, et le covid a donné un coup d'estoc, ce qui fait que nous avons préféré changer et avons mis à disposition le local que nous avons à Neuchâtel pour l'association Oskar Pfister. Sachez donc que la Margelle, c'est fini cette année au 31 décembre.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je réagis à ce que nous a dit Christine concernant la participation des EMS dans le cadre de notre activité et je me posais la question suivante : un don, c'est à bien plaisir, au bon vouloir de chacun tandis que notre ambition, c'est quand même une subvention, une aide dans la durée. Est-

ce que vous tenez compte de cela dans une quelconque élaboration d'un projet d'aumônerie ou est-ce qu'on se satisfait de ces promesses de dons ?

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Allons par étapes. On est en train de clarifier nos besoins. Pour l'instant on se satisfait des promesses des dons mais on travaille à demander aux EMS de tenir compte de tout le travail que nous fournissons. On ne va pas, pour l'instant, leur donner de factures, mais il faut qu'on continue de sonder les différentes réponses des uns et des autres. On ne veut pas non plus les brusquer, on va étape par étape. On est en train de préparer les étapes suivantes pour que la participation qu'on attend de leur part soit de plus en plus claire et précise.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Une question au sujet de l'espace Oscar Pfister. Le Conseil synodal a invité les paroisses qui soutenaient la Margelle d'envisager un soutien à ce nouveau projet qu'est l'espace Oscar Pfister. Jérôme Grandet viendra présenter ce projet prochainement au Conseil paroissial du Val-de-Travers. Mais il n'y a pas de recette prévue dans le budget de l'EREN. Si les paroisses soutiennent ce projet, les sommes devraient venir en produit dans ce poste-là, mais ce n'est pas prévu parce qu'on a été prudent ?

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Actuellement, on n'attend pas un soutien financier de la part des paroisses pour ce projet spécifiquement, mais plutôt un soutien au niveau de la participation. Dans cette vision d'EREN2023 où on veut collaborer les uns avec les autres, c'est plutôt ce soutien là qu'on attend. Jérôme Grandet va vous présenter son travail et va voir avec la paroisse comment ce travail peut éventuellement s'étendre au Val-de-Travers, ou comment la paroisse peut mettre à disposition des locaux pour un entretien, ou des choses comme cela. On n'est pas à demander un soutien financier, mais un soutien et une collaboration pour cette population fragilisée qui vit à la maison et qui est en soin psychiatrique ambulatoire.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

5010 – Personnel administratif du service cantonal social. Dans le document, il y a une erreur, il s'agit bien du personnel administratif du service cantonal social et non pas santé. Je profite de remercier très sincèrement Corinne Burgener pour l'énorme travail qu'elle a fait pour permettre à l'EREN d'avoir ce plan MCH2.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je veux vous donner un complément d'informations par rapport au CNP. Quand on vous dit que le CNP n'est pas entré en matière, bien évidemment nous avons un levier aussi dans les discussions car quand il s'agit d'institutions qui sont subventionnées massivement par l'État, nos partenaires étatiques sont aussi informés parce que d'une manière ou d'une autre, tout ce qui vient des hôpitaux quels qu'ils soient, c'est nettement subventionné par le canton. Nous avons de très bons contacts avec l'État et nous lui rappelons aussi régulièrement, par le conseiller d'État Laurent Kurth, comme c'est lui qui est responsable de cette partie finances, que nous faisons du travail pour l'ensemble de la population autant dans les EMS que dans les hôpitaux.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

J'aimerais revenir sur l'aumônerie au centre fédéral d'accueil et aussi l'antenne "à la rencontre" qui est portée en grande partie par la paroisse du Joran, et dont Sylvane Auvinet est responsable. J'ai entendu que le 10% de plus qui lui avait été accordé jusqu'à mars 2024 serait remis en question. J'aurais besoin d'entendre une explication à ce sujet.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Il y aura un bilan la semaine prochaine avec Sylvane Auvinet et le président de la paroisse du Joran. Suite à ce bilan, les décisions seront prises. C'est une procédure normale si on donne de

l'argent pour une année que ce soit réévalué à la fin de l'année. Il n'y a pas de décision prise actuellement. Le bilan a lieu la semaine prochaine puis le Conseil synodal prendra la décision qu'il estimera juste.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

La réflexion ne concerne pas que "à la rencontre", mais concerne le fait que nous avons augmenté pendant deux ans un 20% en raison de l'arrivée malheureuse de réfugiés ukrainiens. Vous avez demandé un 10% qui a été accordé, donc la réflexion va se faire sur l'ensemble. Est-ce que notre présence telle qu'elle était avant les événements d'Ukraine est suffisante ou pas. Je rappelle que la paroisse garde une totale liberté sur le 10% du poste de Sylvane Auvinet qui est pris dans le quota paroissial et qu'on ne peut que constater et remercier une paroisse de donner un 10%. Mais le Conseil synodal n'a rien pu faire quand la paroisse a passé d'un 20% à un 10%. Donc il y a une partie de "à la rencontre", dont en tant que Synode et que Conseil synodal, nous ne sommes pas maîtres. La paroisse a cette possibilité sur ses 10% de poste de savoir ce qu'elle souhaite en faire.

M. Laurent Widmer, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'ai oublié quelque chose d'important par rapport à la Margelle, c'est de vous remercier tous pour les soutiens reçus, ce qui nous a permis de tenir aussi longtemps.

Résolution 1

Le Synode adopte le budget 2024.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode valide le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode prend acte que la vente(s) de bien(s) immobilier(s) est nécessaire afin d'absorber le déficit.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Nous sommes d'accord avec la visée de cette deuxième résolution mais pas avec sa formulation. En effet, cette résolution est formulée comme si le Synode avait à se prononcer sur la vente d'immeuble, ce qui n'est pas le cas. De façon réglementaire, le Conseil synodal est le seul à pouvoir prendre une telle décision. Aucune validation n'est nécessaire, ni par le Synode ni par l'assemblée générale de l'Église. Donc nous vous proposons la formulation avec "prend acte ... nécessaire" au lieu de "valide le principe".

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je pense que nous sommes totalement d'accord sur l'intention, peu importe la formulation du Val-de-Ruz ou du Conseil synodal donc on ne va pas se battre pour dire que vous devez voter celle du Conseil synodal.

On est d'accord qu'au niveau réglementaire, on pourrait faire plus ou moins "ce qu'on veut". De toute façon, la vente d'immeuble ne va pas se faire sans vous. Si on décide de vendre un immeuble, on va demander à la paroisse si elle en a encore besoin. L'idée de valider un principe, pour le Conseil synodal, est un peu plus fort que de prendre acte. En validant, vous acceptez quand même de commencer à vendre les bijoux de famille.

M. Zachée Betche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Certes, nos amis de Val-de-Ruz ont raison, mais sur le fond rien ne change vraiment. Cependant, je préfère qu'on valide le principe qui, au niveau du concept, laisse une certaine liberté, une certaine élégance.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je suis gênée par ce "valide", parce que vraiment pour moi le Synode n'a pas à valider. On peut dire "prend acte du principe de la vente...", mais valider donne l'impression, dans une résolution, que le Synode a son mot à dire. "Prend acte" souligne le fait que le Conseil synodal veut avancer avec le Synode.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je continue à adhérer à la proposition du Conseil synodal car je préfère "valide" qui me paraît être plus engageant de notre part, nous sommes vraiment parties prenante de l'affaire, tandis que "prendre acte" est comme si nous le subissions.

- Vote d'opposition :
Résolution du Conseil synodal : 27 oui
Amendement Val-de-Ruz : 5 oui
2 abstentions

Résolution 2

Le Synode valide le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution 3

Le Synode valide le principe de la non-application automatique du tableau des postes dans l'attente du nouveau tableau des postes. Des négociations avec les responsables des postes doivent avoir lieu au préalable.

M. Jaques Péter, conseiller synodal

Cela fait des années que nous parlons du tableau des postes. Donc le Conseil synodal, effectivement, pense qu'en ajoutant "2016", les choses seront claires lorsqu'on discutera.

Résolution 3

Le Synode valide le principe de la non-application automatique du tableau des postes 2016 dans l'attente du nouveau tableau des postes. Des négociations avec les responsables des postes doivent avoir lieu au préalable.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Deux questions me sont venues à l'esprit maintenant. Responsables des postes, qu'est-ce que cela recouvre ? Il y a quelques années, on a validé la reconduite de ce tableau des postes 2016, avec un autre tableau des postes présenté que nous n'avions pas acceptés. Est-ce que si un poste n'avait pas changé entre 2016 et celui que nous n'avions pas accepté, ou s'il avait changé, est-ce que cela aurait influencé la décision de non-application ? Je reformule plus clairement. Il y a quelques années, on a accepté de reconduire le tableau des postes 2016 alors qu'on aurait dû en avoir un nouveau avec des réductions. Si un poste est à repourvoir maintenant, mais que dans le nouveau tableau que nous n'avons pas accepté, il ne changeait pas, ou il aurait changé, est-ce que cela va jouer sur la décision de non-application ou d'application ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le tableau des postes est celui qui est dans le Règlement général. C'est celui-là qui est valable, qui a été voté par le Synode. Concernant qui sont les responsables, bien évidemment pour tous les postes paroissiaux, ce sont les Conseils paroissiaux. Mais on pourrait aussi arriver vers une diminution de postes en EMS ou dans le milieu social, et là il y a aussi des responsables. Le Conseil synodal ne va pas simplement dire qu'il supprime parce qu'il a besoin d'argent et dire au responsable qu'il doit se débrouiller. Le Conseil synodal a aussi envie d'entrer en discussion, d'où

le fait qu'il n'a pas été indiqué "Conseil paroissial" car on doit tenir compte des postes dit cantonaux.

Résolution 3

Le Synode valide le principe de la non-application automatique du tableau des postes 2016 dans l'attente du nouveau tableau des postes. Des négociations avec les responsables des postes doivent avoir lieu au préalable.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution supplémentaire La BARC

Le Synode demande au Conseil synodal de mettre à disposition des paroisses en juin 2024 un tableau des postes "EREN2023" au moins provisoire pour que les paroisses, en particulier celles qui envisagent une fusion, puissent anticiper les changements.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC

Mettre en œuvre de grands changements dans une organisation comme notre Église prend du temps. C'est pourquoi le Conseil synodal, soutenu par cette assemblée, a choisi la voie d'un processus graduel pour la mise en œuvre d'EREN2023. Pour permettre d'anticiper ces changements et de se préparer au mieux, les paroisses ont pourtant besoin d'en connaître certains éléments, en particulier le tableau des postes tel que se le représente le Conseil synodal en fin de processus. Les paroisses qui, comme La BARC, envisagent une fusion sont doublement concernées et il leur faut cette visibilité pour mener à bien les négociations de fusion.

Au vu du déficit structurel, de l'ordre d'un million de francs, on comprend bien qu'il faudra diminuer nos ressources d'environ 10 postes, dont sans doute 5 à 6 dans le tableau des postes des paroisses. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une demande très délicate à ce stade du processus où tout n'est pas encore décidé, (cultes, nouveaux postes pour les villes, etc.) mais une certaine visibilité, même si elle n'est pas définitive, est absolument nécessaire à ce stade. Le tableau présenté dans le rapport EREN2023 dans les paroisses n'était qu'une ébauche et il s'agit de passer au stade de projet mieux ficelé et en adéquation avec nos moyens financiers.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal n'est pas opposé formellement à cette proposition, néanmoins il attire l'attention du Synode sur certains éléments. D'une part, si nous vous présentons quelque chose, ce ne serait que quelque chose d'informatif parce qu'il manque des éléments. Un tableau des postes, c'est quelque chose de sensible, c'est quelque chose qui doit être discuté et décidé par le Synode. Le risque serait de présenter une ébauche de tableau des postes et que l'Église se crispe dessus et se dise que c'est la vérité vers laquelle on doit aller. Cela ne pourrait l'être que dans le principe, la volonté, l'orientation.

La construction du tableau des postes tel qu'on le voit dans EREN2023 se passe de la façon suivante : jusqu'à présent, vous le savez, il y a un tableau paroissial et c'est un melting-pot, c'est-à-dire tout ce que font les paroisses et ce à quoi elles ont, par le Synode, droit comme dessert. Nous sommes en train d'essayer de sectoriser certaines missions : le catéchisme, on le discute aujourd'hui, les services funèbres, on le discute aujourd'hui, un éventuel service des cultes qui sera mis en décision, les questions d'Église et société, etc. Si nous sectorisons cela, au final le tableau des postes sera beaucoup plus précis et plus sécurisant parce que cela veut dire que certaines missions de l'Église seront garanties autrement que dans le melting-pot paroissial. Donc, on peut faire une projection de cela parce qu'on aura déjà quelques éléments comme les deux que nous allons voter aujourd'hui mais il y a encore des choses que nous ne connaissons pas et on ne sait pas exactement où va aller l'Église. Donc, qu'on ne se crispe pas dessus si on fait l'état des lieux en juin, on peut établir certaines directions, faire quelques projections mais ne pas avoir un dessin trop figé ni trop précis. Donc on laisse le parlement discuter la chose mais le Conseil synodal n'est pas opposé mais il ne prend pas position. Ce sera votre demande.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je trouve que c'est rajouter une charge de travail au Conseil synodal qui va nous faire une hypothétique proposition, c'est tirer des plans sur une comète qu'on ne voit pas encore. Je suis d'avis que les négociations doivent se faire entre les paroisses et le Conseil synodal mais que c'est un peu prématuré en juin 2024 pour avoir une vision sur un tableau des postes.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Cette discussion m'a fait penser au tableau qu'on a eu dans un rapport précédent, celui qui proposait 1.7 EPT dans les postes paroissiaux et d'autres éléments qui viendraient en service interparoissiaux. Finalement là, on avait déjà quelque chose de provisoire qui nous permettait de faire des plans sur la comète, tout en sachant que cela allait changer. Je trouverais intéressant qu'on ait, une seconde fois, quelque chose qui vienne avec autant d'imprécision, autant de risque de changer, mais qui permette de voir ce qui a bougé, ce qui est précisé et ce qui est encore flou. Pour moi, c'est quelque chose de très pertinent et de très utile.

Mme Sylvane Auvinet, paroisse du Joran, en son nom propre

Je vais dans le sens de ce qui est proposé, peut-être plus précisément par rapport aux rapports de mutualisations qu'on nous propose aujourd'hui. Dans ces rapports, on aurait besoin aussi d'une projection un peu plus détaillée, je le dirai tout à l'heure. Peut-être qu'au moins dans les rapports proposés si on donne plus de précision, cela serait aussi une aide.

Résolution supplémentaire La BARC

Le Synode demande au Conseil synodal de mettre à disposition des paroisses en juin 2024 un tableau des postes "EREN2023" au moins provisoire pour que les paroisses, en particulier celles qui envisagent une fusion, puissent anticiper les changements.

- ❖ Vote sur la résolution supplémentaire : refusée par 14 oui, 17 non et 3 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 32 oui, 0 non et 2 abstentions

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA)

M. Florian Schubert, rapporteur

Monsieur le président du Synode, Mesdames, Messieurs les députés, cher-e-s collègues du Conseil synodal, j'ai aujourd'hui l'immense privilège de me tenir devant vous pour vous présenter notre projet de mutualisation de la catéchèse de l'adolescence. Je dis privilège parce qu'il me revient de défendre un projet qui regroupe les vécus, les réflexions et les propositions de nombreuses personnes. C'est réellement le résultat d'un effort d'intelligence collective que nous avons compilé. Je tiens donc à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cet effort collectif : les collègues de la plateforme, mes collègues du Conseil synodal, notre président et particulièrement Diane Friedli qui a fait un immense travail préparatoire, d'écoute et de réflexion et qui a présenté un rapport au Conseil synodal avec plusieurs propositions reprises aujourd'hui dans ce rapport.

Un premier constat douloureux est évident : notre catéchisme est en crise : 65 confirmations et bénédictions dans toute l'EREN pour 2023 : c'est très très peu. Le modèle existant est à bout et cela malgré ses immenses qualités. Car c'est là que se trouve un paradoxe : nous sommes en tant qu'EREN très fiers de notre modèle de KT : la participation de moniteurs et monitrices est un modèle rare et admiré au sein de l'Église réformée suisse et au-delà. Et quand nous disons que nous devons changer de modèle, nous voulons dire en même temps notre immense reconnaissance pour les catéchismes vécus, pour tous les jeunes, les pasteurs, diacres et permanent-e-s laïques qui se sont engagés.

Aujourd'hui, nous voulons donner un nouvel élan à ce fleuron de l'EREN qu'est la catéchèse de l'adolescence et pour cela nous vous proposons un changement de paradigme : une équipe interparoissiale au service de tous les territoires paroissiaux. L'idée est de mettre à part des collègues pour leur confier cette tâche. Nous proposons la formation du SICA (service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence). Le SICA est dans un premier temps une forme de colloque de professionnels dont la jeunesse est la priorité : il y aura là au minimum 4 employés de l'EREN dont la grande partie du cahier des charges sera là : des postes entre 40% et 80%, en appui viendront des plus petits pourcentages de la part de professionnels engagés principalement en paroisse, selon les besoins et là où cela fait sens. Il y a donc au centre du système une équipe qui travaille ensemble et recrée ainsi cet enthousiasme et cette joie qui se trouve dans une collaboration qui n'est pas freinée par l'émiettement des cahiers de charges auquel nous avons fait face ces dernières années. De l'autre côté se trouve le terrain et c'est là qu'aura lieu cette catéchèse, l'idée n'est pas de couper le catéchisme des territoires paroissiaux mais de l'organiser de façon centrale puis de le donner sur le territoire : les jeunes continueront à vivre leur catéchisme sur le terrain paroissial et en partie par secteur : mais là nous prenons juste acte d'une évolution déjà en cours, La BARC, le Joran et Val-de-Travers partent déjà en camp ensemble, une collaboration similaire est prévue entre Val-de-Ruz, la Côte et Neuchâtel. Chaque professionnel du SICA aura donc la responsabilité principale pour un secteur et un appui soit d'un collègue engagé en paroisse, soit d'un collègue du SICA. Les quatre secteurs sont formés selon une logique mixte entre le nombre de catéchumènes à ce jour sur le terrain et la taille des territoires. L'idée est donc d'avoir des activités sur le terrain paroissial et d'autres activités par secteur et probablement aussi certaines activités au niveau cantonal. Trois réalités qui nous paraissent le mieux regroupées par l'idée d'une collaboration interparoissiale et donc d'un service interparoissial et non pas d'un service cantonal, ceci pour répondre à ceux qui proposaient d'aller plus dans ce sens-là.

Un rôle important du SICA, c'est de renforcer les liens avec les familles et avec les jeunes. Il est nécessaire d'améliorer encore la continuité avec le travail fait dans l'enfance et une proximité avec les paroisses est essentielle et à soigner sur ce point. Il nous faut une révolution copernicienne : la catéchèse ne peut plus être une offre pour celles et ceux qui viennent à nous mais doit être un terrain où nous allons vers les jeunes. Cela change avec la tradition de l'Église réformée qui, plus ou moins depuis la Réforme, a dû former les jeunes qui venaient à elle. Aujourd'hui, c'est à nous de sortir et c'est pour cela que je parle d'une révolution copernicienne. Notre offre n'est plus le centre solaire autour duquel gravite la société, mais au contraire nous devenons un des éléments qui gravite autour d'un centre qu'est la jeunesse, qui n'est pas quelque chose de très défini, mais avec laquelle clairement nous devons recréer des liens, en se décentrant aussi. C'est la jeunesse aujourd'hui qui est au centre de nos réflexions et c'est à nous, avec l'aide de Dieu, de trouver de nouveaux chemins vers elle. C'est là qu'on comprend que cela doit être la priorité absolue d'un certain nombre de professionnel. On ne peut pas faire ce travail à côté d'un engagement principal en paroisse.

Un des coups de génie de ce rapport, dirais-je sans fausse modestie, pour celles et ceux qui y ont réfléchi, est d'élargir l'offre en diminuant les pourcentages investis. C'est une des promesses de la mutualisation que nous tentons de réaliser là. L'idée est de confier à l'équipe du SICA, grands comme petits pourcentages, une responsabilité de l'aumônerie de la jeunesse, d'être des vis-à-vis pour les jeunes, identifiables et visibles : cela passe par deux idées :

1. Élargir l'âge concerné. Jusqu'à maintenant il y a un focus assez important, hérité de notre histoire, sur la préparation à la bénédiction des catéchumènes et à leur confirmation. On a donc un accent sur les 10-11H. Cet accent a tout à fait du sens dans une société majoritairement protestante où c'est une évidence qu'à cet âge-là, on fait son catéchisme. Cette évidence n'étant plus là, nous souhaitons élargir l'âge et dire que la responsabilité du SICA, c'est les 12-20 ou 25 ans. Il y a une responsabilité égale pour des âges différents.

2. Proposer des centres identifiables et visibles d'accueil de la jeunesse. Pour le bas du canton, notre idée principale est de créer un tel centre dans le temple de la Maladière à proximité des écoles, de l'université et de la gare. Ce sera un lieu identifiable où les jeunes peuvent se retrouver. Nous cherchons encore un équivalent dans les montagnes. L'incorporation de l'aumônerie des écoles post obligatoires sera donc confiée non plus à une personne, à un employé qui doit lui-même démarcher toutes les écoles, mais incluse dans cette logique et confiée à l'équipe. Là encore, nous voulons renforcer les liens entre tous, entre notre catéchisme et les écoles, entre nos moniteurs et l'université pour avoir quelque chose de cohérent et uni. L'équipe a donc une responsabilité élargie, tout en ayant vraiment ça comme priorité.

Un des points qui a été beaucoup discuté dans les paroisses et dont je dois dire encore quelque chose, c'est la gouvernance. Comment ce SICA sera gouverné puisque c'est un peu quelque chose d'hybride entre une activité cantonale et les terrains paroissiaux. Et on a peur que cela devienne un système autoréférentiel. C'est bien ce qu'on a décidé de ne pas faire en ne créant pas une paroisse à part. L'idée n'est pas de faire un SICA avec un Conseil paroissial particulier et d'être ainsi extra-paroissial ou supraparoissial, mais bien de ne pas sortir les jeunes des paroisses. L'idée est qu'ils vivent une partie de leur catéchisme sur le terrain paroissial, qu'ils vivent les grands cultes sur le terrain paroissial. Il ne faut pas les sortir pour éviter qu'il n'y ait plus de connexion avec la paroisse et que cela soit ensuite difficile ou impossible à recréer.

Une deuxième raison pour laquelle nous avons décidé de renoncer à créer une paroisse de jeunes, c'est que cela signifierait tout un travail des jeunes car une des premières choses qu'on leur demanderait en s'engageant, c'est de maintenir ces structures. C'est un peu inutile de recréer exprès des structures où la première chose dont on aura besoin comme force bénévole, c'est de créer des structures d'Église et d'être là pour des questions réglementaires.

Une autre idée serait de faire un mini-Synode où chaque paroisse envoie des délégués pour décider des questions du SICA. Là aussi, on s'est demandé pourquoi doubler alors qu'on se voit dans des petits Synodes finalement. Soumettons le SICA directement au Synode et au Conseil synodal. Créons une structure assez légère qui maintient les liens avec les paroisses par des personnes qui sont engagées dans les deux, qui habitent dans les deux et qui ont la responsabilité très claire pour les deux. Les responsables de secteurs seront responsables des liens avec les paroisses et ce lien est essentiel. De l'autre côté, je dirais que les paroisses et les paroissiens sont responsables du SICA. Chaque réformé neuchâtelois aura quand même la responsabilité de remonter la jeunesse, de la recontacter et de lui dire l'offre qu'il y a pour elle. Si nous ne faisons pas cet effort collectif, les collègues du SICA ne pourront pas tout réaliser. C'est ce que j'appelle la lettre au Père Noël, on ne pourra pas leur dire qu'on aimerait qu'ils changent tout, à eux quatre, avec 240%. Il faut que cela devienne un effort collectif, un effort synodal, un effort d'Église que de nous rapprocher de notre jeunesse, ou de la jeunesse tout court.

En conclusion, je vous livre ma vision de comment travaillera quelqu'un engagé au SICA et d'un jeune qui collabore, soit en tant que moniteur, soit pour un catéchumène. J'imagine le collègue arriver peut-être à midi, s'il travaille jusqu'à tard le soir, un peu avant midi à la Maladière et y préparer, avec des bénévoles, un repas de midi pour accueillir les jeunes qui sont autour. Accueil soit pour vivre quelque chose du type aumônerie avec aussi la possibilité d'écoute individuelle, soit pour se voir entre moniteurs de KT pour préparer une prochaine séance. L'après-midi, il peut y avoir un entretien individuel, soit avec un jeune du terrain paroissial ou avec quelqu'un qui, parce que la porte est ouverte, trouve notre chemin. L'après-midi, une réunion avec les collègues qui sont engagés dans d'autres secteurs, dans d'autres endroits du canton, mais on se retrouve parce qu'on travaille ensemble, parce que les bureaux sont proches les uns des autres. Et le soir, une séance de KT sur un domaine paroissial. Un des responsables de secteur sera évidemment dans son secteur pour donner ce catéchisme. Aucun des responsables ne travaille seul, on créera des binômes, pour éviter d'une part la solitude au travail et d'autre part que tout tombe à l'eau lorsqu'il y a un congé maladie ou maternité/paternité. C'est aussi un des collègues qui pourra faire une fois une visite à un Conseil paroissial ou à un Colloque pour justement maintenir ce lien qui nous paraît essentiel et qui ne sera pas détruit par le SICA.

Ce que j'y vois comme immense avantage, c'est que le travail est de nouveau plus cohérent, plus évident. La tâche est plus conscrète et du coup peut être plus approfondie. Un autre avantage est qu'il y a moins de solitude, c'est un réel travail d'équipe qui est quotidien. D'autre part, il y a moins de temps mort parce que la présence sur le lieu de travail est utilisée en même temps pour permettre une possibilité d'accueil visible et identifiable.

Merci pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je veux intervenir brièvement pour remercier le Conseil synodal pour ce rapport. On l'a entendu, il y a un véritable enjeu au niveau de la jeunesse. On constate qu'avec le contexte de nos paroisses, cela a été dit, cela devient difficile de trouver des solutions au niveau local. Il y a un certain nombre d'enjeux qu'on voit partout et on a besoin de trouver des solutions à un autre échelon. Ce rapport, par rapport à l'enjeu du travail jeunesse, répond aux questions et je le soutiens très favorablement en mon nom propre et aussi au nom des discussions qu'on a eu au Val-de-Travers. Le seul risque qu'on prend, c'est de ne rien essayer et de rester sur place.

Vous l'avez vu, il y a une résolution supplémentaire. Je n'avais pas prévu d'intervenir maintenant mais vu que Florian Schubert est venu sur les questions de gouvernance, j'aimerais souligner qu'il y a un enjeu et à mon avis, un point faible du rapport, c'est la question de la gouvernance. Ce n'est pas grave que cela ne soit pas clarifié à ce stade, mais c'est nécessaire d'être très clair, parce que le rapport a plusieurs niveaux, le terme change, parfois c'est le Conseil, le groupe des professionnels, les députés au Synode ou pas, on ne sait pas s'ils sont sur le quota des paroisses et comment ça marche. Cela nous paraît nécessaire que ces questions de gouvernance soient clarifiées prochainement, également suite à l'intervention de Florian Schubert.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

On a discuté longuement de ce rapport, et à plusieurs reprises. On va dire que cela fait fond de réflexion en ce moment. Les membres du Conseil paroissial et une partie des députés de la paroisse Val-de-Ruz restent perplexes face à ce rapport et certains hésitent à voter l'entrée en matière.

D'une part, si la mutualisation nous semble nécessaire, il nous semble que ce rapport propose plutôt une cantonalisation, le SICA n'ayant plus, à terme, aucun lien avec les instances paroissiales. Et d'autre part certaines zones du rapport sont floues, en particulier les passages où il est question de la gouvernance et des responsabilités du SICA. Le SICA semble devoir être à terme une instance indépendante de toutes les instances de l'Église. Le SICA n'a de compte à rendre à personne ; et les paroisses financent le déficit inévitable des activités du SICA. C'est ce que nous avons lu dans le rapport. Nous sommes en train de créer une paroisse non territoriale, mais financée par les paroisses territoriales.

Si nous sommes réticents pour l'entrée en matière, c'est en raison de l'absence de lien avec les paroisses territoriales. C'est la même raison qui nous fait parler de cantonalisation. Les paroisses ne proposent pas un échange de forces et de compétences, mais un groupe de professionnels – une équipe cantonale, bien formée, détachée des paroisses – qui propose des séances de catéchisme et des activités pour la jeunesse sans que les paroisses n'aient plus de lien avec les jeunes ni leurs familles. Et cela nous pose problème. Nous souhaiterions qu'un ministre de chaque paroisse soit partie prenante dans la catéchèse ou dans les activités jeunesse de la paroisse. Nous pouvons entrer en matière sur une équipe spécialisée qui vient soutenir les paroisses, mais pas sur une équipe spécialisée qui s'occupe de tout et où les paroisses ne sont même plus présentes. Notre paroisse Val-de-Ruz vivra très certainement le camp de catéchisme avec la paroisse de Neuchâtel et la paroisse de la Côte, effectivement c'est un pas en direction de la mutualisation, mais d'un autre côté il nous paraît important de garder le lien avec les familles et les jeunes, au niveau de la paroisse. Par exemple, ce samedi soir, la jeunesse de Savagnier organise une raclette et, tout naturellement, les jeunes ont invité les pasteurs de la paroisse à venir à cette raclette. Si nous ne sommes plus, sur notre territoire

paroissial, en lien avec les jeunes, nous perdons aussi le lien avec les familles. C'est pour ces raisons que nous hésitons vraiment à entrer en matière.

À titre personnel, par rapport à ce que Florian a dit, je suis assez curieuse de voir quel ministre est prêt à travailler le matin, l'après-midi, le soir et à préparer les séances la nuit. J'ai des doutes. Je pense que la vision raisonnable est effectivement de dire que les ministres du SICA auront peut-être beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail, mais de là à leur dire avant qu'ils ne s'engagent, qu'ils vont avoir 3 demi-journées par jour, c'est peut-être beaucoup.

M. Constantin Bacha, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Merci au Conseil synodal pour ce rapport et merci de nous avoir impliqué en tant que ministres travaillant dans la catéchèse à la plateforme KT, au travers des 3 journées de formation.

Quelque chose que mon collègue Florian Schubert a dit, me plaît beaucoup : l'objectif n'est pas d'amener les jeunes à l'Église mais que l'Église aille vers les jeunes. Je souligne que cette phrase, nous l'avions dite il y a plus de 20 ans avec mes collègues Simon Weber, Fabrice Demarle, Jean-Pierre Roth et Bernard DuPasquier, lorsque l'on travaillait le catéchisme. Ma question est la suivante : comment le rapport présenté va faire cela ?

Notre paroisse va entrer en matière. Mais nous attendons volontiers une précision de savoir comment on va aller dans les préoccupations des jeunes et dans leur vie, comment l'Église va aller dans leur vie et rappeler que là on élargit, parce qu'on a parlé de KT avec l'exemple de Florian, mais on parle maintenant de 12 à 20 ans. Dans le rapport, on parle de 4 à 6 responsables, maintenant plus de 4, on parlait de 40 à 70, maintenant on parle de 40 à 80, merci d'apporter quelques précisions.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

J'interviens après ces premières remarques, merci beaucoup. On voit qu'il y a eu des réflexions différentes qui ont fécondé ce travail.

Concernant le Val-de-Ruz qui nous partage le souci de la connexion avec le terrain et avec les terrains paroissiaux, c'est effectivement là que l'on voit l'immense force de l'ancien système. Le catéchisme et la paroisse étaient la même chose. Maintenant, si vous regardez les premières pages du rapport, il y a une évidence que cela ne marche plus comme ça, c'est trop petit. Si on a trois catéchumènes, même avec un excellent contact, c'est trop peu car ils n'ont plus de vécu communautaire. C'est une évidence qu'il faut regarder en face. On peut dire que cela va remonter, mais regardez le graphe, cela ne va pas remonter si on continue tel quel. Moi je ne vois pas la continuation d'un système fondamentalement paroisse comme quelque chose qui nous mène à autre chose que la suite de la descente. Je ne peux pas vous garantir qu'on arrivera mieux à contacter les jeunes avec notre système. Je ne peux pas vous garantir qu'on va remonter la pente, mais au moins cela nous coûtera moins cher car il y a nettement moins de postes impliqués, donc là au moins il y a un effort qui est fait.

L'autre point, je vis moi-même un de ces ministères éclatés dont nous parlons aujourd'hui, c'est peut-être la raison pour laquelle cela me paraît évident d'avoir trois demi-journées dans une journée, c'était juste pour donner un exemple pour qu'on ne pense pas que les collègues du SICA ne font rien. Évidemment, il y aura des compensations et que le taux de travail sera aussi adapté et réfléchi.

Pour rebondir un tout petit coup sur la gouvernance, cela ne sera pas sans contrôle de personnes, cela sera clairement quelque chose qui se travaille déjà en équipe et dans la plupart des paroisses, le Colloque est aussi l'instance de contrôle avec un vis-à-vis du Conseil paroissial évidemment. Mais c'est le Colloque qui réagit et réalise une grande partie du travail qui doit être fait. Là c'est la même chose. C'est une équipe qui a la responsabilité, avec un modérateur qui la dirige, et qui se soutient et se contrôle pour ainsi dire ensemble.

Pourquoi est-ce qu'on arrivera mieux à approcher les jeunes ? Pourquoi est-ce qu'on essaie cela ? D'une part parce qu'on les réunit de nouveau et on essaie d'atteindre cette masse qui est de nouveau attractive. Le problème quand on arrive dans un KT à 6 ou 7, on se dit qu'il n'y a que mes parents qui sont assez bizarres pour qu'on fasse ça. Et si on est dans un KT beaucoup plus large, même si on ne se rend pas compte que le territoire est plus grand, on a quand même moins

l'impression que c'est bizarre quand on arrive dans un groupe de 20. Cette vie communautaire est essentielle. L'avantage d'une équipe dont c'est la priorité, c'est qu'elle est moins éclatée dans différentes responsabilités. Maintenant, la plupart des collègues en paroisse pensent à Noël, il y a ce Synode mais aussi les grandes fêtes et célébrations de Noël qui arrivent et il y a déjà un petit peu de pression qui monte. Ces calendriers se jouxtent tout le temps. Il y a les grands cultes de Pâques et directement après viennent les camps, puis la confirmation. Le temps de se reposer de cela, au niveau paroissial actuellement, il y a de nouveau d'autres responsabilités qui viennent. La plupart de nous avons pris des responsabilités qui étaient réparties, il y a encore 20 ans, sur beaucoup plus de collègues. Je ne suis dans l'EREN que depuis 2013, mais j'ai connu des collègues qui ont pu faire du catéchisme leur priorité et cela a porté énormément de fruits. Le fait de leur mettre de plus en plus d'autres tâches, ce qui était nécessaire avec la diminution des taux dans les paroisses, ils n'ont plus pu tout faire et tout le monde est en mode survie sur tous les différents domaines. L'idée de dire qu'on met des gens à part et on leur donne vraiment ça comme priorité, c'est une tentative pour dire qu'ils peuvent devenir des vis-à-vis crédibles pour les jeunes. C'est une tentative et si cela ne marche pas, j'ai l'impression qu'on n'a pas perdu grand-chose, mais on aura tenté quelque chose.

Pour la gouvernance, le SICA reste soumis à un système, au Conseil synodal qui aura un lien assez direct par son secteur jeunesse. Cela reste au sein de l'Église, dans le contrôle du Synode car les budgets devront être passés par ici, il y a quand même quelque chose d'assez transparent, vous le verrez apparaître sur MCH2. Il reste un contrôle démocratique assez clair.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Je me permets de redire ce qui a préoccupé la paroisse des Hautes Joux, c'est en premier chef la gouvernance. Dans le rapport, ce n'est pas clair et ce n'est toujours pas clair pour moi. Je vois beaucoup de séances pour les personnes engagées dans le SICA parce qu'il faudra voir tous les Colloques, tous les Conseils paroissiaux, il faudra créer le lien avec ces organes-là. Il manque une vraie réflexion sur comment cela va être gouverné, parce qu'il y a plusieurs possibilités. Aux Hautes Joux on a réfléchi à la possibilité de confier cela à une seule paroisse qui serait pleinement responsable du catéchisme et les autres lui font confiance, ou est-ce qu'il faut oser cantonaliser et dire que c'est le Conseil synodal qui s'en occupe. Je pense que ce sont des choses qu'il faut encore creuser, qu'il faut encore décider.

Ensuite, dans le modèle actuel proposé, une chose a un peu perturbé nos réflexions : les paroisses ne vont plus vraiment avoir grand-chose à dire puisque cela sera sous l'autorité du Synode et du Conseil synodal ou plutôt du service jeunesse. Finalement, les paroisses vont devoir combler les déficits. C'est un peu compliqué quand même à envisager dans la mesure où certaines paroisses n'ont pas forcément les moyens de sortir des milliers de francs pour des locaux, pour des frais, etc. Il y a un problème déontologique. Cela mérite de creuser un petit peu. Qu'est-ce qu'on peut attendre d'une paroisse qui est censée fournir juste de l'argent, ou des locaux ou que sais-je ?

Ensuite, on a parlé de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour des lieux pour être en contact avec la jeunesse au-delà de l'école obligatoire, mais on est en train d'oublier les étudiants qui sont à Colombier, à Cernier, etc. Il y a une quantité invraisemblable d'écoles dans tout le canton, et ce n'est pas seulement Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Si on n'a que deux centres, on va passer à côté de beaucoup d'autres jeunes. Est-ce qu'on n'est pas en train de viser beaucoup trop grand avec des moyens qu'on n'a pas ? C'est la réflexion que j'ai eue à l'écoute de tous nos débats. Par contre, les projets proposés sont merveilleux, c'est un beau travail qui a été fait, mais le terrain est le réalisme qui me redescend un étage un peu en dessous.

M. Pierre Bridel, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Ce rapport no 2 est presque parfait quant à la forme que va prendre la catéchèse de l'adolescence. Il met en évidence le mode de vie des jeunes d'aujourd'hui. Il rompt avec l'enseignement frontal que j'ai connu dans mon adolescence.

Toutefois, on aurait voulu en savoir un peu plus sur son contenu. Sous le point 2.4., relatif au fil rouge de la catéchèse, on aurait souhaité une description un peu plus approfondie du contenu de

l'enseignement de notre Église. Le but n'est-il pas la transmission de la foi ? Nos jeunes adolescents de 15 ans peuvent-ils vraiment être édifiés en comparant les divers courants théologiques qui cohabitent dans notre Église ? Ou plutôt troublés ?

Dans le rapport no 3 sur la mutualisation des services funèbres, les éléments théologiques de ce rapport sont beaucoup plus détaillés et précis. J'aurais souhaité une même approche plus fouillée dans le rapport no 2, expliquant clairement ce que l'on veut transmettre. Nos prédécesseurs ont rédigé maints catéchismes à l'attention des catéchumènes d'autrefois. N'y aurait-il pas lieu de se pencher quelques instants sur le fond avec le même soin qu'on y a mis sur la forme ? Je vous remercie de votre attention.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'aime ce projet et je voterai l'entrée en matière mais les diverses interventions ont suscité chez moi une réflexion. Je pense que l'équipe qui va préparer ce catéchisme devrait quand même réfléchir à l'intégration de ce catéchisme avec les paroisses, le rapport avec les paroisses qui me semble important avant et après. Avant, on a fait l'expérience à l'Entre-deux-Lacs combien c'était important de faire du porte à porte, puisqu'on n'a plus les numéros de téléphone, d'aller contacter les parents et les catéchumènes chez eux. Cela a permis d'augmenter le nombre d'inscriptions, mais cela a permis surtout de rencontrer des gens et de faire la promotion. Le pasteur de la paroisse est la personne la plus adéquate pour faire ce travail puisqu'il suit sur le même territoire, durant les années, les noms et certains noms reviennent et d'autres personnes à connaître et qu'il ne savait pas qu'elles étaient paroissiennes. Ce serait intéressant que les catéchumènes aient l'occasion, dans leur cursus, de côtoyer les pasteurs de la paroisse, pour qu'ils n'aient pas l'impression qu'il y a la paroisse d'un côté et le KT de l'autre, mais qu'ils se rendent compte qu'il y a un lien et qu'après le catéchisme ils aient la possibilité de s'engager dans la paroisse, ce qui sera facilité s'ils ont déjà côtoyé le pasteur. Le projet est bien mais j'aimerais inviter l'équipe qui incarnera ce projet à prendre à cœur la question de l'insertion paroissiale.

Mme Vy Tirman, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Nous entrons en matière par rapport au travail de mutualisation. Toutefois nous nous posons un certain nombre de questions. Nous avons entendu qu'il y aurait une conquête du terrain. Il est vrai qu'aux Hautes Joux et à La Chaux-de-Fonds, nous sommes concernés du fait qu'il n'y a plus tellement de lien avec les familles. Dans ce rapport, on ne parle pas de comment on va aller à la conquête de ce nouveau terrain et créer du lien avec les familles.

Élargir la responsabilité du SICA de 12 à 20 ans, cela me semble très ambitieux et cela repose sur très peu de personnes. Il y aurait les camps des enfants, les camps des jeunes, les activités régulières, hebdomadaires ou mensuelles au niveau des enfants et des jeunes, plus les aumôneries, plus conquérir le nouveau terrain, plus occuper des lieux et avoir des collaborations, prévoir aussi dans ce temps des cultes sur le territoire de la paroisse, voire aussi des événements cantonaux et des formations. Cela me semble très ambitieux pour 4 postes.

Le rapport avec la paroisse me semble assez flou. La personne qui reste en terrain en paroisse pour faire le lien avec le SICA, ce n'est pas un poste très motivant car il y a toute la charge psychologique tout en ne faisant pas vraiment partie du SICA. Je ne sais pas trop si c'est un poste qui va attirer du monde.

Mme Sylvane Auvinet, paroisse du Joran, en son nom propre

Je trouve le rapport très réjouissant, je sens qu'il y a une résistance des paroisses à donner liberté à ce SICA et d'une certaine façon je le regrette un peu. Je me demande si on ne pourrait pas aller plus loin. Le rapport EREN2023 propose des lieux phare hors paroisse. Est-ce que ce groupe "jeunes" ne pourrait pas justement être un de ces lieux phares hors paroisse ? Je trouve qu'on met beaucoup d'énergie à se battre pour préserver le lien entre ce groupe de jeunes et la paroisse et je me demande si au contraire, en tant que paroisse, on ne pourrait pas lâcher et dire "on délègue, on fait confiance". Cela permettrait, plutôt que de devoir garder un petit pourcentage en paroisse, d'avoir des grands pourcentages au SICA. Par contre le lien avec les familles pourrait être quelque chose de spécifiquement paroissial.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il ne faut pas opposer le débat car les questions posées, les craintes sont légitimes. Il ne faut pas partir de l'idée que les paroisses sont en train de flipper parce qu'on va leur enlever un truc. Ce sont les ministres du KT qui posent des questions. Moi je suis dans le KT et je soutiens ce projet, mais j'ai des questions. Dans un système démocratique, on doit pouvoir poser les questions et pas cloisonner les gens en les stigmatisant. On est pour mais on a des questions parce que ce n'est pas clair. On soutient et on demande comment on va aller vers les jeunes avec le nouveau système, en quoi cela change. La question de pourcentage de travail, on était 20 personnes et on va passer à 4. La question vaut la peine d'être posée sans qu'on nous prenne pour des opposants et des "nein-sager".

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Nous allons faire une pause maintenant pour vivre le culte, nous reprendrons les débats après le repas, parce que c'est juste que les choses soient dites et posées. J'aimerais vous rassurer. Toutes les questions que vous avez posées, nous nous les sommes posées aussi. Effectivement, nous n'avons pas réponse à tout mais nous avons à cœur de construire avec le Synode, avec tout le monde, avec les ministres qui feront du KT. Que cela vous habite pendant le culte et la pause.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran va entrer en matière, mais néanmoins deux choses nous ont posé questions et problèmes : les petits postes de 10 à 15 %. On s'est demandé comment cela sera articulé au niveau paroissial et avec les autres activités qui seront forcément demandées à ces ministres. La deuxième chose est que nous avons été un petit peu surpris de voir qu'on n'aura éventuellement pas droit à la parole sur beaucoup de choses mais droit à partager les déficits financiers.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Les choses deviennent sérieuses, on sent que les paroisses se posent beaucoup de questions au niveau financier. J'aimerais juste expliquer en un point deux choses. La première, c'est que votre catéchisme vous coûte déjà quelque chose, vous ne vous en rendez pas forcément compte parce que le bureau pastoral que vous mettez à disposition pour tout, y compris pour ce travail, coûte et vous ne le voyez pas, les coûts de téléphones du pasteur et ses déplacements sont aussi dans quelque chose que vous percevez de plus global, mais une fois que ces coûts seront sortis, cela ne vous coûtera pas plus cher. C'est important de l'entendre, c'est distribué autrement.

Le deuxième point, c'est que les jeunes restent des jeunes de votre paroisse, et c'est bien ça le but de ce système interparoissial. Ils sont confiés à ce service et du coup c'est normal que les paroisses continuent d'avoir dans leur budget un équivalent pour leur jeunesse comme elles l'ont déjà maintenant. Dans les paroisses qui ont des réserves et qui ont des bâtiments hérités dans d'autres temps, ces bâtiments appartiennent à ces jeunes comme ils appartiennent aux personnes plus âgées donc c'est logique, quelque part, que ce qui en découle soit aussi distribué à ces jeunes par un autre système. C'est juste le système qui est différent. Et effectivement vous aurez moins de prises dessus, exactement comme après 2003 où les paroisses, devenues lieu de vie, ont moins de prises sur le budget paroissial qu'avant, mais cela ne signifie pas la fin de la démocratie, et de fait, fondamentalement c'est juste.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

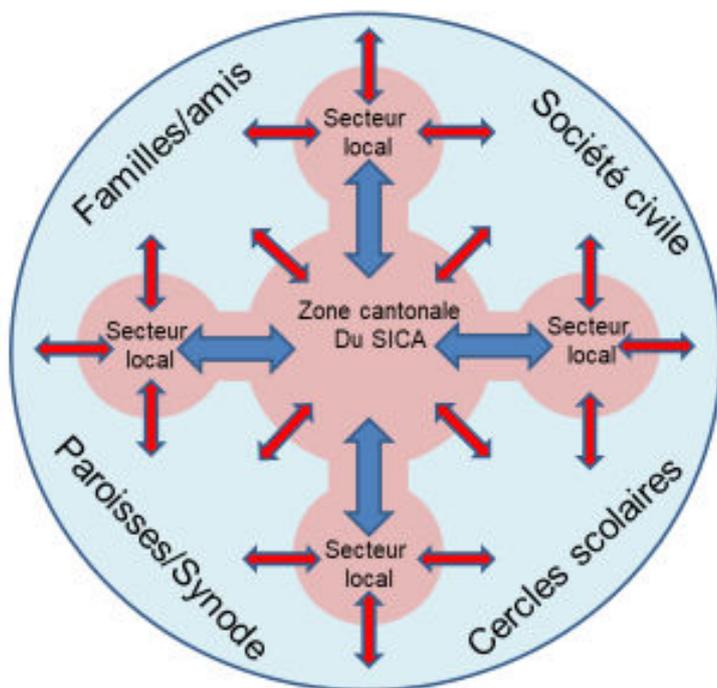
J'exprime ma crainte, 2003 et effectivement tout ce qu'on a vécu comme cantonalisation, je sais que personne n'aime ce mot. On nous a promis qu'il resterait un lien avec les paroisses. En 2003, je n'étais pas dans l'EREN, j'étais dans une Église qui ne parlait ni mutualisation, ni problème financier parce qu'elle a la chance d'avoir des ministres payés par l'État. Je suis arrivée en 2005-2006 dans l'EREN et j'ai découvert un fonctionnement avec les EMS cantonalisés, enfin j'étais au Synode quand on a voté la cantonalisation des EMS, avec toute la discussion sur les EPT et sur les paroisses qui avaient plus d'EMS que les autres. On nous a promis que le lien perdurerait

entre l'aumônier dans l'EMS et la paroisse. Ce que j'ai vécu, c'est que le lien s'est distendu, voire a disparu. Aujourd'hui, je suis dans une paroisse où l'aumônier d'EMS est, par chance, un collègue du Colloque, donc nous avons retrouvé le lien. Mais le SICA, dans la forme proposée, je ne vois pas le lien qui reste avec la paroisse. Je sais qu'il a été réfléchi, je sais que la question tient à cœur à beaucoup de monde, mais à part le lien financier, je ne vois pas quel est le lien qui reste avec la paroisse.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

J'aimerais prendre de la hauteur par rapport à cela. Le SICA est un des exemples de la mutualisation globale qu'on veut faire dans EREN2023. Maintenant, qu'est-ce qu'on a dit comme principe et comme "vérité" que nous avons partagée ensemble ? Nous avons dit que nécessairement, à l'avenir, mais peut-être pas ad aeternam, mais dans une situation de notre Église telle qu'elle est, le côté synodal de l'Église va se renforcer nécessairement, peut-être au détriment du côté presbytéral, mais ce n'est pas une véritable volonté, c'est une réalité. C'est-à-dire que ce sont des questions de forces qu'il y a sur le terrain, etc. Il y a un rééquilibrage qui doit se faire là. Quand on parle d'interparoissial, on a envie de le distinguer de ce qui est cantonal. Cantonal, c'est les aumôneries, et qui dirige les aumôneries ? C'est simple, c'est le Conseil synodal. C'est lui qui met au concours, qui nomme, qui gère, qui fait les RH, etc. et jamais le Synode n'est consulté sur une installation, sur une personne. Le Conseil synodal gère.

Il y a le paroissial que tout le monde connaît bien. Il y a un système électif, des paroisses, des conseils, des assemblées, elles font leurs appels d'offres, elles regardent avec le Conseil synodal si cela marche, le ministre est élu en assemblée de paroisse. Maintenant, est-ce qu'il y a un chemin entre deux ? Oui il y en a un. Vous en voulez le contour exact, précis, alors qu'il est en train d'être créé. Le "un", c'est le Synode, c'est vous. Parce qu'autant dans les Conseils paroissiaux, le Synode n'a finalement rien à dire et dans les services cantonaux, c'est le Conseil synodal qui gère de A à Z. Au milieu, il y a le Synode qui est entre le côté peuple de l'Église et le côté direction de l'Église, gouvernance de l'Église qu'est le Conseil synodal, mais qui a ses responsabilités. On a installé des gens aujourd'hui, pourquoi ne pas utiliser aussi le Synode pour régler un certain nombre de choses et précisément la zone interparoissiale, cela a toujours été la volonté du Conseil synodal. Le Synode reste un parlement de députés, peut-être plus paroissiaux, c'est aussi cela que nous avons souhaité, mais députés de l'ensemble du canton. Un exemple : que chaque jeune du canton de Neuchâtel ait droit et la possibilité d'avoir un catéchisme de qualité et un catéchisme communautaire. Force est de constater que les paroisses n'ont pas la même offre. Il y a quelque chose à globaliser là. Après, si on parle d'argent, réclamez que c'est, vous les députés qui voulez avoir les cordons de la bourse et que c'est vous qui voulez avoir le budget à gérer ou quelque chose comme ça, ou le voir ou en être informé pour pouvoir agir un peu dessus. Parce que ce sont bien à des paroissiens à qui va aller ce service de la catéchèse, de jeunes paroissiens. C'est bien à eux, donc c'est bien dans l'interparoissial que cela va se passer. Non, ce ne sont pas des gens en institutions, même si les écoles peuvent un peu être considérées comme telles. Ce n'est pas un service cantonal, c'est un service sur le terrain des paroisses. Cela sera la même chose avec les services funèbres et cela sera la même chose avec tout ce qu'on nommera interparoissial. Maintenant, cela ne dit encore rien de la gouvernance, parce que la gouvernance on pourrait la prendre synodale, on pourrait la confier à une paroisse au sein des entités, mais tout cela on doit l'étudier. On avait mis des projections à la base, mais au Conseil synodal, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas aller aussi vite, parce qu'on n'avait pas encore débloqué les grands principes. Ce qui est proposé aujourd'hui, ce sont les grands principes : est-ce que l'Église veut aller dans cette direction ? C'est marrant, je dis "cette direction" et le graphe a des flèches dans toutes les directions ! Pour le reste, on est créatif. On a survécu avec un système financier difficile et on est quand même toujours là !



Zone cantonale:

- Une équipe de ministres ayant mission de la catéchèse globale sur le canton (y c. administration et promotion)
- Organisation du programme cantonal (camps, week-ends, séquences particulières, cultes jeunes cantonaux, etc.)
- Théologie du catéchisme, chartes, règles, création d'animations, banque de matériels, etc.
- Lien avec les foyers locaux
- Veille pour que chaque jeune protestant puisse bénéficier d'un catéchisme de qualité et communautaire
- Liens avec les instances civiles cantonales (DFDS)

Les secteurs locaux (territoires):

- Un-e ministre de référence ayant le regard tourné vers la réalité locale
- Soins des groupes de jeunes régionaux
- Lien avec les cercles scolaires locaux
- Lien de proximité avec les familles
- Faire le lien avec les paroisses et leurs activités
- Accompagner et fédérer les jeunes du secteur et les accompagner dans les activités cantonales
- Organisation des cultes KT régionaux

Flux entre la zone cantonale et les secteurs locaux:

- Au sein de la zone cantonale un-e ministre est en charge d'assurer le lien avec le-la ministre de chaque secteur. Ils forment un binôme collaboratif.
- Le binôme se charge de fédérer des équipes de moniteurs-trices pour les activités cantonales et locales.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Merci Yves pour ton intervention. Je voudrais dire trois choses dans la continuité de ce qui a été dit. Je pense qu'il faut avoir le courage d'essayer, de construire, et on a le choix encore sur beaucoup de choses. On ne décide pas tout définitivement, on prend une direction qui est vraiment nécessaire aujourd'hui. Deuxième chose, il n'y a pas de système parfait. J'ai commencé mon stage pastoral en 1999 et j'ai vécu EREN 2003, et avec mes collègues de la paroisse du Grand-Temple, on pouvait constater en prenant un peu de hauteur que par exemple dans le domaine de la catéchèse, on avait gagné un certain nombre de choses en faisant les choses au niveau paroissial. La Chaux-de-Fonds était une grande paroisse avec une dizaine de postes et on avait vraiment gagné une dynamique à faire le catéchisme ensemble au niveau paroissial. On a aussi gagné à avoir des projets enfance. Mais les collègues qui étaient là avant moi au Grand-Temple disaient qu'on avait aussi perdu un certain nombre de choses et le lien du secteur enfance-jeunesse avec les anciennes paroisses qui devenaient des lieux de vie, était moins facile dans le nouveau système. Ce n'est pas parfait. On gagne des choses mais il y a aussi des inconvénients. Du coup, c'était moins facile d'avoir les jeunes directement en lien avec par exemple la kermesse du Grand-Temple. Est-ce qu'un système est mieux que l'autre ? Ils ont tous des avantages et des inconvénients. Il faut pondérer et aller de l'avant. Aujourd'hui, je pense que c'est nécessaire d'aller de l'avant, dans la direction du SICA. Il faut prendre le système qui a le plus d'avantages et essayer de minimiser les inconvénients et avancer. Par rapport aux liens avec les paroisses, dans ce qui est proposé, ces petits postes, ce n'est peut-être pas parfait, mais il y a quelque chose qui est prévu à ce sujet pour avoir le lien avec les paroisses. La troisième chose que je voulais dire, c'est qu'il n'y a pas de système parfait mais quel que soit le système, cela dépend aussi des personnes qui l'habitent, cela dépend des gens qui se rencontrent. Au Val-de-Travers, l'aumônier des EMS n'est pas une collègue paroissiale mais on a des liens. J'ai pris récemment mon téléphone pour proposer une rencontre de KT à la carte où les catéchumènes

vont dans les homes, on l'invite au Conseil paroissial et les liens se font. Cela n'est pas parfait, on n'a pas toujours toutes les informations, mais on essaie d'avancer.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je suis convaincue de l'importance d'un KT interparoissial. C'est le calendrier et c'est la façon de faire qui m'interpelle. J'ai l'impression qu'on va trop vite sur la question de la catéchèse. J'entends Patrick et je soutiens pleinement ce qu'il dit par rapport à la présence sur le territoire paroissial d'un ministre spécialisé pour l'enfance, la jeunesse, la catéchèse. Mais ce n'est pas ce qui est proposé là. Ce qui est proposé, c'est qu'il y ait un pasteur par secteur. Et quand je vois la taille du secteur Neuchâtel - la Côte - Val-de-Ruz qui fait 61'000 personnes dont 1/5 sont des jeunes de 0 à 19 ans, ce n'est pas la même chose que quand on voit le secteur Entre-deux-Lacs, qui n'est que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, où il y a 20'000 personnes. On parle de deux dimensions totalement différentes et c'est là qu'est ma crainte. On essaie de coller un truc sur des secteurs qui sont complètement différents. Neuchâtel est une ville, Val-de-Ruz est la campagne, on n'a pas les mêmes relations ni la même façon d'interagir et on ne peut pas mettre les jeunes dans le même schéma.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 29 oui, 3 non et 2 abstentions

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA).

Amendement Conseil synodal (sur résolution 1 & 2)

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) dont la responsabilité s'étend de la préadolescence au début de l'âge adulte (12 à 20 ans environ).

Le Conseil synodal propose cet amendement pour remplacer les trois amendements suivants :

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode décide que la responsabilité du SICA concerne les activités des jeunes de 12 à 20 ans.

Amendement La BARC (sur résolution 1 & 2)

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) chargé de la catéchèse pour les jeunes de 12 à 20 ans.

Amendement La Chaux-de-Fonds

Le Synode élargit la responsabilité du SICA de la préadolescence au début de l'âge adulte (12-20 ans).

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Est-ce que les paroisses Val-de-Ruz, La BARC et La Chaux-de-Fonds sont d'accord de se rallier, dans leurs intentions, avec la reformulation du Conseil synodal qui a essayé de synthétiser les demandes ?

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Nous sommes reconnaissants au Conseil synodal d'avoir modifié ainsi sa résolution et de la rendre nettement plus claire. On reviendra pour la deuxième partie.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC

Nous retirons notre amendement.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Nous retirons notre amendement.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) qui veillera à ce que le lien avec la paroisse soit préservé au travers d'un ministre de la paroisse référent jeunesse.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

La paroisse souhaite vraiment que le lien avec les paroisses perdure au-delà de l'interparoissialité du SICA. C'est pourquoi nous souhaiterions que soit imposé aux paroisses qu'elles cultivent ce lien avec le SICA au travers d'un ministre de la paroisse référent jeunesse qui travaillerait avec les membres du SICA.

Amendement Val-de-Ruz modifié suite à l'amendement du Conseil synodal

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) dont la responsabilité s'étend de la préadolescence au début de l'âge adulte (12 à 20 ans environ). Il veillera à ce que le lien avec la paroisse soit préservé au travers d'un ministre de la paroisse référent jeunesse.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal, dans le fond, trouve que c'est une bonne idée et est favorable à ce qui a été formulé par la paroisse Val-de-Ruz. En entendant bien que ce n'est pas dans le temps des postes qu'on aura décidé pour le SICA. C'est une mission en plus de la paroisse que de faire cette zone tampon, donc de prendre ses responsabilités du côté de la paroisse pour faire le lien avec le SICA. On est 100% d'accord, ce qui fait que le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC

Nous, en tant que paroisse, estimons qu'un constat a été fait qui a été à l'origine de la création du SICA. Ce constat est que justement les paroisses n'ont pas toutes les moyens d'avoir des ministres jeunesse dans leur desserte et cela irait en défaveur de cette proposition. Il faut absolument libérer les paroisses de l'obligation d'un ministre jeunesse référent. Aujourd'hui, les paroisses peinent à repourvoir les postes, et ce d'autant plus quand un profil jeunesse est recherché. La paroisse de La BARC était favorable à la première proposition du Conseil synodal et ne voyait pas la nécessité d'avoir dans leur quota ministériel de paroisse un référent jeunesse. La chose est aussi discutée plus tard dans les questions de gouvernance parce que là, réapparaît le lien avec les paroisses, pas sous forme de référent jeunesse, mais dans la question de la gouvernance.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Mon intervention va un peu dans le même sens, j'étais surpris par le ralliement du Conseil synodal. Je ne conteste pas du tout l'intention. Je me réjouis qu'on travaille le lien avec les paroisses. Mais je dois avouer que si cette intention apparaît dans le cadre d'une résolution, cela me semble compliquer les choses. Je ne vois plus très clair entre le référent jeunesse qui est nommé par les paroisses, et ensuite dans le quota des 3 EPT du SICA, il y a ces petits pourcentages qui sont, non pas pour les paroisses mais pour un secteur, alors je ne vois pas très bien comment le tout s'articule, sachant aussi que ce référent jeunesse, ce sont les paroisses qui auront la responsabilité de le nommer, donc est-ce que cela doit être un ministre, on peut aussi se poser la question dans une nouvelle organisation. Moi, dans l'intention oui, mais dans la formulation, je ne suis pas très sûr de la voie qu'on prend là.

M. Constantin Bacha, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Dans notre paroisse, on a posé la question sur les 10-15 % et il n'était pas clair si cela faisait partie des 3 EPT SICA ou d'autre chose. Merci de préciser cela. Dans ma compréhension cela

faisait partie du SICA, les 40-80% et les 10-15%. Merci beaucoup si on peut avoir une réponse claire.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Les petits pourcentages font partie du SICA, donc des 3 EPT. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous permettre d'en avoir 7, car 7 petits postes prennent trop d'espace par rapport au 3 EPT du SICA. C'est pour cela qu'on propose un par secteur et là où c'est nécessaire. Par exemple, on imagine que ça serait très bien qu'il y ait un tel poste au Val-de-Travers parce que c'est une entité qui fait complètement sens et où en général les jeunes ne sortent pas pour leur KT. Les pourcentages, on en a mis, mais ils ne sont pas dans les résolutions et c'est voulu car dans une paroisse, ce sera plutôt 20% et pas ailleurs, si on pense qu'il y a un collègue à l'Entre-deux-Lacs qui est un des responsables de secteur, il n'a pas besoin d'avoir un appui supplémentaire. C'est pour cela que la résolution de Val-de-Ruz, que l'on salue, c'est une intention des paroisses et cela vient sur le temps paroissial. On pourrait peut-être, et je vous laisse y réfléchir, le rendre volontaire, c'est-à-dire que les paroisses "peuvent"... mais c'est à vous de voir.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Si j'ai bien compris, le référent jeunesse n'est pas nécessairement quelqu'un qui a le contact avec les jeunes mais quelqu'un qui garde le contact avec le SICA, pour justement s'assurer que le contact avec les paroisses continue mais je ne le vois pas nécessairement intervenir dans le catéchisme.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Ce qui pousse la paroisse Val-de-Ruz à faire cette proposition, c'est le fait que le petit pourcentage du SICA pourrait être quelqu'un de Neuchâtel ou de la Côte qui viendrait dans le Val-de-Ruz et qui n'aurait donc aucun lien avec le territoire local qui est quand même notre réalité. Notre volonté est effectivement qu'il y ait un référent jeunesse, mais après à chaque paroisse de voir où sont ses priorités. Dans le rapport on voit qu'une paroisse met 5% de leur desserte totale dans la jeunesse alors qu'une autre en met 40%. Chaque paroisse voit où sont ses priorités et il y a vraiment cette liberté. Si cela peut rassurer les paroisses, on peut enlever le mot "veillera" et mettre "encourage". L'idée est vraiment que les paroisses se sentent responsables de ce qui se passe au niveau de la jeunesse, sur leur lieu et que le Synode soit conscient que ce n'est pas quelque chose de complètement déraciné.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je reste perplexe sur le fond de la question. Par contre, il me semble que formellement il faudrait faire autrement si on veut être dans un encouragement aux paroisses. Ce n'est pas le même objet. L'intention de Val-de-Ruz devrait plutôt se traduire dans une résolution supplémentaire. Je soutiens pleinement la résolution du Conseil synodal, après s'il y a un encouragement pour les paroisses, prenons les questions un peu séparément et que formellement cela soit une résolution supplémentaire.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Effectivement, ce serait plus simple de faire une résolution supplémentaire. Ce serait une résolution qui permettrait de compléter celle amendée par le Conseil synodal.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

On est assez partagé sur cette question. Pour moi, ce lien avec la paroisse est important dans la création du SICA. Donc si on décide de créer le SICA sans parler de ce lien à la paroisse, ce lien à la paroisse passe à la trappe et n'a plus raison d'être.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le but n'est que de faciliter le débat parlementaire. Je propose qu'on n'entre pas dans l'idée de faire deux résolutions. Je propose une modification dans la deuxième phrase en enlevant "au

travers d'un ministre de la paroisse référent jeunesse" et en le remplaçant par "par une personne référente jeunesse". Cela pourrait être un conseiller paroissial, un ministre ou quelqu'un d'autre, selon les possibilités parce qu'on doit quand même bien entendre que tant qu'il n'y a pas eu fusion avec les petites paroisses, une paroisse comme La BARC ou la Côte ne peut pas mettre réellement un temps ministériel dans tout cela mais peut quand même garder une référence, au sein du Conseil paroissial, par une personne qui a vraiment en charge ça, dans son dicastère. Que cela soit adaptatif par rapport à la réalité des unes et des autres. Une paroisse comme La Chaux-de-Fonds, qui a pour le moment aussi un nombre de ministres un peu plus important, pourrait mettre ce temps.

Amendement Conseil synodal (sur résolution 1 & 2)

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) dont la responsabilité s'étend de la préadolescence au début de l'âge adulte (12 à 20 ans environ). Il veillera à ce que le lien avec la paroisse soit préservé avec une personne référente jeunesse.

Mme Vy Tirman, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Par rapport à la proposition de Val-de-Ruz, la question que je me pose est : à qui rend compte le ministre de la paroisse référent jeunesse ? De qui dépend-il, du Conseil paroissial ou du SICA ? S'il n'y a pas une vision commune, cela risque de créer le "petchi".

Mme Miriame Schneiberger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

On est d'accord avec cette formulation. Par contre je souhaite qu'on précise qui est ce "il", le SICA, le Conseil synodal, le Synode ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est le SICA.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Ma perplexité est levée, merci des clarifications. De cette manière, on ne se coince pas par rapport aux questions de gouvernance qui ne sont pas encore clarifiées. J'ai un tout petit souci de formulation, je mettrais "à travers une personne" ou "par une personne" et non pas "avec une personne".

Amendement Conseil synodal (sur résolution 1 & 2)

Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) dont la responsabilité s'étend de la préadolescence au début de l'âge adulte (12 à 20 ans environ). Le SICA veillera à ce que le lien avec la paroisse soit préservé par une personne référente jeunesse.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA, d'en définir les tâches fondamentales et d'en assurer la référence.

Amendement Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA, d'en définir la gouvernance et les tâches fondamentales en collaboration avec la plateforme KT et d'en assurer la référence. Il charge également le Conseil synodal de constituer un organe de gouvernance dans lequel chaque secteur territorial est représenté.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Nous avons mis la collaboration avec la plateforme KT et la question de la gouvernance, par contre ce n'est pas possible de faire des consultations des paroisses pour la création du SICA. On ne pourrait pas tenir le calendrier proposé avec l'échéancier et en plus, en fait, il y a un organe,

la plateforme KT, qui regroupe les spécialistes KT des paroisses, donc quelle est la plus-value réelle d'aller consulter des conseillers paroissiaux ? C'est la grande question et je vous le dis honnêtement. Si le Synode décide que le Conseil synodal doit le faire, il le fera. Mais des gens de toutes les paroisses sont là à la plateforme KT et ils ont le rôle de spécialiste de la catéchèse dans tout le canton alors franchement, ce doit être eux le relai. Pour nous, c'est du travail en plus et une source d'embourbement qui nous semble grande.

Amendement Val-de-Travers

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA, d'en définir la gouvernance et les tâches fondamentales et d'en assurer la référence.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers
Nous retirons notre amendement.

Amendement La Chaux-de-Fonds

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA, d'en définir les tâches fondamentales en collaboration avec la plateforme KT et les paroisses et d'en assurer la référence.

Mme Vy Tirman, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds
Nous retirons notre amendement.

Amendement La BARC

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA et d'en définir les tâches fondamentales. Il charge également le Conseil synodal de constituer un organe de gouvernance dans lequel chaque secteur territorial (selon chiffre 3.3 du rapport) est représenté.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC
Nous retirons notre amendement.

Amendement La Côte

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA en collaboration avec les paroisses, d'en définir les tâches fondamentales et d'en assurer la référence.

M. Olivier Schneider, au nom de la paroisse de la Côte
Dans l'acronyme SICA, il y a interparoissial. Il nous semblait important dans cette question de mutualisation, qui a aussi été définie dans le cadre du document EREN2023, il est souligné que les mutualisations ne sont pas des cantonalisations, mais qu'elles sont l'émanation de tâches paroissiales réunies. Il nous semblait important que les paroisses soient expressément associées à cela. La manière par laquelle se fait la représentation de la paroisse est ouverte. Nous maintenons donc notre amendement. Une précision, nous avons formulé la collaboration des paroisses au niveau de la constitution, sachant que de la constitution découlera tout le reste de la définition des tâches fondamentales. J'aimerais ajouter que le débat d'entrée en matière a montré la préoccupation des paroisses, sous différentes formes, et je pense que c'est aussi une manière de répondre à ces préoccupations. Je précise encore que la paroisse de la Côte l'a fait dans un esprit tout à fait positif, elle soutient entièrement la démarche entreprise et le résultat visé, mais je pense que c'est important que les paroisses soient pleinement associées à cela pour que le SICA soit réellement un organe interparoissial et aussi porté par les paroisses.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

On préférerait élaborer la constitution et créer le groupe uniquement avec la plateforme KT car on estime que par la plateforme KT, les paroisses sont représentées. En plus, cela nous permettrait de le faire dans les délais, parce qu'on n'a pas la structure pour réunir les paroisses, autre que le Synode. C'est là aussi qu'on écoute ce que les paroisses ont à nous dire. Si maintenant, on doit lancer ça autrement qu'avec la plateforme KT dans laquelle il y a des collègues avec des rendez-

vous déjà donnés et où de toute façon il y a un échange permanent, je ne vois pas l'outil qu'on peut créer pour être prêt à la rentrée 2025. Je vous rappelle quand même que le but est que ce nouveau catéchisme fonctionne à la rentrée 2025. Le but est qu'en décembre 2025, on ait le nouveau tableau des postes et à ce moment-là on aimerait bien que cette responsabilité ne pèse plus sur les paroisses. Le Conseil synodal ne peut pas se rallier à ça mais comprend l'intention, mais on ne possède pas la structure dans laquelle on pourrait avoir cette collaboration avec les paroisses. Par la plateforme KT, nous avons ce lien, nous l'avons mis dans notre amendement qui corrige notre résolution initiale.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

J'apprécie de voir apparaître "collaboration avec les paroisses". J'ai entendu les remarques du Conseil synodal quant à la faisabilité difficile de collaborer avec les paroisses et le fait que c'est déjà le cas au Synode. J'aimerais m'inscrire en faux par rapport à cela. Je trouve que c'est maintenant et à ce moment-là que les paroisses, en tant que paroisses et pas en tant que députés qui représentent une paroisse, doivent intervenir pour construire avec le Conseil synodal. Jusqu'à maintenant, tout ce qui a été décidé et les rapports, c'était avec des groupes de spécialistes, quelques consultations au sein des paroisses dans les activités qui concernaient les dossiers, mais cela n'a toujours été porté que par le Conseil synodal. Au Synode, on discute des résolutions mais pas du contenu fondamental. Là, je pense qu'on aura l'occasion de le faire, parce que, selon ce qui est écrit dans le rapport, les paroisses auront quand même encore quelque chose à faire dans ce service-là. Donc, cela me paraît juste qu'on le construise aussi, sinon on supprime l'interparoissial et on fait du cantonal et là le Conseil synodal peut décider sans consulter les paroisses. Si on veut garder l'interparoissial et que les paroisses se sentent concernées, que celles qui ont des doutes puissent venir et mettre leurs idées aussi au service de la définition des tâches, à ce moment-là on fera vraiment quelque chose ensemble.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'aimerais souligner que c'est un grand défi qui nous attend. J'ai accepté depuis six mois de présider la plateforme KT. Elle ne représente pas tout le secteur de l'adolescence et c'est important que cela soit dit au Synode. Elle concerne la dernière ou les deux dernières années d'école obligatoire selon la structure du catéchisme des paroisses, et la formation des moniteurs. Quand on a été informé d'une consultation plus large du secteur de l'adolescence, trois rencontres ad hoc ont été créées, qui étaient une forme d'élargissement de la plateforme KT, informelles parce qu'on a essayé d'inviter toutes les personnes concernées et ce n'est pas toujours simple de savoir qui l'est au niveau des professionnels. Le souci, on le porte réellement. Trouver la bonne collaboration avec les paroisses est un souci réel. Dire "en collaboration avec les paroisses" ne dit pas encore tout à fait comment. Est-ce que cela doit être une consultation formelle ? Une consultation freinerait beaucoup, une collaboration c'est un peu plus large dans la manière de trouver. La plateforme KT a la conscience qu'elle ne représente pas toute la jeunesse. Elle a le souci de consulter. Je voudrais aussi souligner que c'est un grand défi. Je n'ai pas nécessairement d'avis sur la formulation de la résolution, mais le souci qu'on collabore est réellement là.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

On vient de voter une première résolution pour créer le SICA. Maintenant on charge le Conseil synodal de le constituer. La constitution, c'est quatre personnes à taux élevé plus les quatre à 10-15% ? Si je comprends bien, les personnes intéressées, et qui se sentent appelées par ce ministère, doivent postuler auprès du Conseil synodal et le Conseil synodal va nommer ces quatre personnes ? J'essaie de comprendre.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Les réponses sont à la page 18 du rapport sous échéance, printemps 2024, établissement des statuts du SICA, c'est-à-dire le portrait, la description détaillée de sa mission et de son fonctionnement, l'étude de son budget global, établi en lien avec les coûts effectifs actuels des

foyers catéchétiques de l'EREN au moyen de projections, l'établissement d'un modèle de clé de répartition, etc. C'est tout ce qui est marqué là. Cela ne suffit pas simplement de nommer des gens et remplir des cases qui n'ont pas été finalement constituées, mais c'est tout cela : quelle est sa mission, comment il s'organise, avec quel pourcentage, jusqu'où, etc. Typiquement préciser les liens de collaboration avec les paroisses. Tout cela est à mettre sur des documents pour que les gens qui doivent œuvrer dans le SICA sachent comment il fonctionne.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

D'accord, donc la constitution, on n'est pas encore dans la nomination de mettre des personnes dans ce secteur.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Seulement quand ça sera constitué parce qu'il faut qu'on connaisse les cahiers des charges.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Et ça sera quand ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Mais c'est marqué dans le rapport en page 18. L'échéancier est indiqué.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

S'il-vous-plait, ne réduisons pas le SICA aux quatre professionnels à haut taux d'emploi. Le SICA, c'est les petits pourcentages, c'est la gouvernance, c'est les bénévoles, c'est les moniteurs, c'est tout le secteur qui doit être constitué.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

On est parti de la plateforme KT élargie à la préadolescence, mais le fait qu'il n'y ait que la plateforme KT écrite, cela ne prend pas en compte la paroisse. Dans une paroisse où tout va bien et où tout le monde communique avec tout le monde, il n'y aurait pas de souci, mais j'imagine que dans certaines paroisses, cela peut être utile de mettre "plateforme KT élargie" ou autre chose, mais de bien préciser que ce n'est pas juste cette plateforme du catéchisme de l'adolescent de 14-15 ans.

M. Olivier Schneider, au nom de la paroisse de la Côte

Il a été précisé dans l'introduction par Florian Schubert que l'un des défis de la création de ce SICA, ce sera de soigner le lien avec les paroisses, parce que ce lien est essentiel. Avec notre proposition, on propose de commencer l'implication des paroisses déjà à ce stade-là puisqu'on pense aussi que c'est un élément essentiel du SICA.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On est d'accord avec l'élargissement de la plateforme KT élargie aux responsables de la pré-adolescence, enfin le secteur qui est couvert, là il n'y a aucun problème. Là où on a une vraie résistance, c'est vis-à-vis des Conseils paroissiaux. Qu'on travaille avec les spécialistes jeunesse des paroisses, qu'on travaille avec des catéchètes, avec des gens pour qui c'est vraiment le terrain, c'est oui. Mais en ce qui concerne les organes politiques, je sais quand même assez bien comment cela se passe, souvent le catéchisme est justement quelque chose qu'on laisse aux spécialistes. À titre personnel de président, j'ai envie de vous dire que cela nous freine. Par contre, on ne va pas se gêner d'aller chercher les gens dont on a besoin pour qu'ils nous donnent leurs bons tuyaux, leurs bons conseils. Si "en collaboration avec les paroisses" signifie d'aller trouver les Conseils paroissiaux, on n'est pas content, mais si cela signifie d'aller trouver les spécialistes de la catéchèse dans les paroisses pour écouter ce qu'ils ont à nous dire, et bien on le fait non seulement volontiers, mais carrément avec joie.

Mme Bénédicte Gritti, paroisse de La BARC, en son nom propre

J'aimerais encore mentionner qu'on a quand même aussi ces ensembles, alors si pour finir on a d'un côté les Conseils paroissiaux de nos paroisses actuelles plus encore des représentants de ces secteurs, finalement quelles sont encore les relations entre ces entités ? Qui, en définitive, a le dernier mot dans l'histoire ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Il nous faut maintenant voter sur le "en collaboration avec les paroisses" de l'amendement de la Côte.

- Vote sur "en collaboration avec les paroisses" : 10 oui, 19 non, 2 abstentions

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

On a entendu tout à l'heure que le Conseil synodal était prêt à accepter le mot "élargie". Peut-on directement l'ajouter ou faut-il formellement déposer un amendement ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il faut ajouter le mot "élargie".

Amendement Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA, d'en définir la gouvernance et les tâches fondamentales en collaboration avec la plateforme KT élargie et d'en assurer la référence. Il charge également le Conseil synodal de constituer un organe de gouvernance dans lequel chaque secteur territorial est représenté.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée à l'unanimité

Résolution 4

Le Synode dote le SICA de 3 EPT qui seront soustraits de la desserte paroissiale lors de la constitution du SICA en début d'année 2025.

Amendement La Chaux-de-Fonds et l'Entre-deux-Lacs

Le Synode dote le SICA de 4 EPT qui seront soustraits de la desserte paroissiale lors de la constitution du SICA en début d'année 2025.

Mme Vy Tirman, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Nous vous proposons 4 EPT parce que la mission est élargie aux 12-20 ans et cela nous semble nécessaire.

M. Jonathan Thomet, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Il y a déjà une économie de taille car aujourd'hui il y a 4 EPT dédiés à la catéchèse puis on passe à 3 EPT dédiés à la tranche 12-20 ans. La jeunesse est un investissement, ce sont nos futurs paroissiens, si on les forme bien. Augmenter à 4 EPT plutôt que 3, ce n'est pas une perte, il faut le voir plutôt comme un investissement sur lequel on peut espérer un retour. C'est un domaine dans lequel c'est le plus facile de gagner des âmes, ce qui est en fait la mission de notre Église. Finalement, c'est beaucoup plus facile de réduire un budget après-coup que de l'augmenter, alors autant commencer par 4 et pourquoi pas ensuite le rediscuter à 3.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Si le Conseil synodal propose 3 EPT, pour faire une économie d'un EPT et que nous on dit qu'on veut 4, il n'y a plus d'économie et les paroisses perdent d'autant plus. Donc là effectivement peut-être que les paroisses n'arriveront plus à assumer ni une référence jeunesse, ni même les autres activités. Si le SICA avec 3 EPT fonctionne très bien, le Synode sera assez clairvoyant pour augmenter le temps de travail du SICA si nécessaire, quand on l'aura constitué. Retirer encore 1 EPT sur les 7 paroisses en plus des 3 EPT qu'elles vont déjà perdre, cela me paraît compliqué.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Tout d'abord, comme vous pouvez le voir, on propose que le Synode dote le SICA de 3 EPT qui seront soustraits de la desserte paroissiale lors de la constitution du SICA en début d'année 2025. C'est peut-être cette partie qui est la plus importante. On l'a dit, ce qu'on veut, c'est croître. Voilà les choses que l'on pourrait faire. On considère que dans l'équilibre global, c'est le 3 qui est la bonne solution, aussi en lien avec notre responsabilité financière et en lien avec le juste partage des EPT disponibles dans l'ensemble de l'Église. Donc nous ne revenons pas là-dessus. Maintenant vous avez vu, nous faisons des tours de passe-passe. Il y a deux postes dans l'EREN qui sont très fortement dévolus à la jeunesse, c'est-à-dire l'aumônier des étudiants et le responsable cantonal jeunesse. Ces deux postes sont des 50%. Si nous intégrons leurs missions au sein du SICA, évidemment c'est le SICA qui porte ces missions en plus, mais il y a aussi les EPT déjà accordés par le Synode qui viennent en plus. D'autre part, il y a les postes qu'actuellement deux paroisses financent, c'est-à-dire la paroisse de La BARC et la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Nous avons envie de venir discuter de ce que vous allez faire de ces postes que vous avez si fraternellement payés. Est-ce que vous allez continuer à soutenir la jeunesse d'une autre façon avec d'autres méthodes, etc. ? On n'en sait rien. Peut-être qu'il va y avoir une générosité particulière ou alors les paroisses vont profiter d'arrêter, c'est leur liberté. Enfin, avoir un SICA permet d'être extrêmement visible, beaucoup plus visible que si on dit qu'on fait du KT dans l'EREN. Avoir un organe, c'est aussi avoir une possibilité de discuter avec des gens qui, éventuellement, ont de l'argent et pourraient nous soutenir, donc on a aussi envie de faire de la levée de fonds là-dessus, mais pas auprès de n'importe quel partenaire parce que cela reste quand même une activité très ecclésiale. Parfois on doit un petit peu adapter notre vocabulaire, notre patois de Canaan auprès du monde, il y a des manières d'avoir un peu de sous quand on fait du développement spirituel de l'adolescence, si on fait du catéchisme cela passe un petit peu moins bien. La chose à retenir est qu'avec le SICA, il y a un petit peu plus de chance de trouver des financements externes. Du coup, on en revient au fondement, le Conseil synodal vous propose 3 EPT, ce n'est pas pour rien. Il a entendu que la plateforme voulait travailler avec 4 EPT et le Conseil synodal lui répond qu'on travaillera à 4 dans ces circonstances et si on arrive à trouver de l'argent.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Ce serait plus facile de voter pour 4 EPT si, dans ces 4 EPT, il y a les 2x50% intégrés, parce qu'à ce moment-là, ce serait tout bon. Du coup, voter pour 3 EPT serait plus compliqué.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

On n'en est pas encore là, c'est 3 EPT ou 4 EPT sans les 2x50% qui sont dans une autre logique.

- Vote d'opposition :
3 EPT : 24 oui
4 EPT : 8 oui

Amendement La BARC

Le Synode dote le SICA de 3 EPT. Il charge le Conseil synodal de diminuer de 5 EPT la desserte paroissiale, selon une clé proportionnelle à définir, lors de la constitution du SICA en début d'année 2025.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC

La paroisse soutient la mise en place du SICA avec une dotation de 3 EPT. Il s'agit toutefois d'une perte de pouvoir importante pour les paroisses et si on y procède, il faut que cela engendre des économies substantielles en termes d'EPT. Au vu de la situation financière dramatique de notre Église, La BARC suggère de diminuer de 5 EPT les postes dans les paroisses selon une clef proportionnelle à définir. Cette diminution résiduelle de 2 EPT (3 moins 5) au moment de la mise en place du SICA est un petit pas dans la direction d'un budget équilibré. Le chiffre de 5 EPT n'est

d'ailleurs pas loin de la réalité de temps consacré au catéchisme dans les paroisses, comme nous pouvons le lire dans l'excellent rapport du Conseil Synodal.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal remercie la paroisse de La BARC parce que c'est effectivement une preuve de conscience qu'il y a à descendre le tableau des postes. Le Conseil synodal a vraiment réfléchi à la proposition elle-même. Mais c'est une solution, une demi-solution, un peu dangereuse que de lier ce qui est de l'ordre de la création catéchétique avec cela. Ce qui nous semble dangereux, c'est que ce n'est pas dans le cadre de la création du SICA qu'on doit faire ça, mais c'est dans le cadre global du tableau des postes qu'on doit dire combien de postes on veut pour que soit finalement équilibré le budget de l'Église. Et ne pas dire qu'on a fait ce secteur qui devrait correspondre à 5 EPT et laisser comme cela. Les étapes sont assez bonnes parce que pour le moment, on définit combien on a besoin pour la catéchèse, ensuite on définit combien on a besoin pour les services funèbres, pour les cultes, etc. Une fois qu'on aura le global, on saura combien il faut pour tourner. On pourra ensuite enlever et il nous restera une base. On aura ensuite deux possibilités, soit on divise cette base comme on l'a fait jusqu'à présent, avec une clé, soit on fait comme l'a proposé le Conseil synodal il y a une année, c'est-à-dire : tous pareil parce que la mission de base est la même que la paroisse soit grande ou petite. Ce sera finalement notre dernière décision et on aura atteint un tableau des postes qui semble être fonctionnel et construit radicalement différemment de ce qu'il a été jusqu'à présent. Mais si on commence à faire ça, en fait on met la charrue avant les bœufs même si l'intention est magnifique.

❖ Vote sur l'amendement de La BARC : refusé par 0 oui, 32 non et 2 abstentions

Résolution 4

Le Synode dote le SICA de 3 EPT qui seront soustraits de la desserte paroissiale lors de la constitution du SICA en début d'année 2025.

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution 5

Le Synode charge le Conseil synodal de définir le budget global du SICA, les clés de répartition financière pour couvrir son déficit entre les diverses caisses cantonale et paroissiales et la clé de répartition du retrait des pourcentages catéchétiques de la desserte paroissiale.

Amendement Entre-deux-Lacs

5a) **Le Synode charge le Conseil synodal de définir le budget global du SICA et d'en couvrir les frais par la caisse centrale.**

5b) **Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer la clé de répartition du retrait des pourcentages catéchétiques de la desserte paroissiale.**

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On a vu que la situation est assez complexe à mettre en œuvre au niveau du SICA, et nous souhaitons essayer de simplifier les choses en évitant la mise en place de clés de répartition complexes pour savoir ce qui fait partie du montant à répartir et ce qui n'en fait pas partie. C'est un élément global et il faut trouver un financement global, c'est dans cet esprit-là que notre proposition d'amendement va. Comme les phrases sont un petit peu compliquées et n'ont pas une unité thématique, on a proposé de répartir cela en deux phrases distinctes pour essayer d'éclaircir le sujet.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Si on ne parle que de finances, c'est difficile d'avoir un avis. Dans les réflexions que le Conseil synodal a eues jusqu'à présent, il est évident que dans le SICA il y a des rentrées d'argent (inscriptions des jeunes, cultes dans le cadre du SICA, levée de fonds). Quand on dit qu'il ne sera

pas autonome, et bien il n'est déjà pas autonome jusqu'à présent et on n'a pas la prétention d'en faire un secteur autonome, mais par contre on a envie d'améliorer ses finances. C'est évident que c'est une différence si on dit que c'est la caisse centrale qui doit payer le SICA, que si après l'argent est reventilé sur les paroisses comme cela se fait dans plein d'autres domaines. Donc, de ce point de vue-là, je crois que cela ne peut qu'arranger les choses de faire de cette manière, parce que c'est un peu la même chose qu'avec les postes finalement. C'est bien l'EREN centrale qui gère ce qui est de l'ordre du tableau des postes, c'est le Synode, et après, c'est redistribué selon des clés. Donc cela pourrait tout à fait être le même système en ce qui concerne les finances, donc je crois qu'on peut s'avancer à dire qu'on est pour.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre

Je ne comprends pas très bien ce qu'on est en train de discuter. J'ai entendu la présentation de l'amendement mais quand je le lis, je comprends que l'intention est que le budget global du SICA soit couvert par la caisse centrale, et non par les caisses cantonale et paroissiales selon une clé à répartir.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Qu'on soit bien clair, on veut bien prendre la gestion, gérer l'argent mais il y a évidemment ventilation des dépenses sur les paroisses parce que sinon cela ne va pas aller. C'est ce que je comprenais dans la phrase 5b, c'est-à-dire clé de répartition du retrait des pourcentages catéchétiques de la desserte paroissiale, mais c'est le mot "desserte" qui est très ambigu. S'il y a une clé de répartition financière pour les paroisses, c'est bien ça l'idée. S'il n'y a pas de clé de répartition, on est tout à fait opposé.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

L'intention était de simplifier et donc d'éviter la mise en place d'un mécanisme complexe de répartition, donc de garder ça effectivement au niveau de la caisse centrale. La deuxième phrase est reprise telle quelle de la résolution du Conseil synodal. Si cette phase-là n'est pas claire, il faut peut-être qu'on l'éclaircisse. Mais le but de l'amendement était clairement de simplifier la première partie, c'est-à-dire d'éviter une clé de répartition des frais parce que même si on réunit l'ensemble des charges au niveau de la caisse centrale mais qu'il faut ensuite les répartir, c'est sur quelle base ? Avec la quantité d'organisations différentes au niveau des événements et des activités, une fois sur un secteur, une fois à cheval sur deux secteurs, une fois un camp cantonal, comment est-ce qu'on peut trouver une clé de répartition qui a du sens ? L'idée est de ne pas chercher une clé là où les choses sont multidimensionnelles, mais essayons de simplifier et de garder les coûts à un seul endroit.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Créer la clé, c'est du travail qu'on doit faire au printemps jusqu'en juin. Néanmoins, au niveau de la Constitution, le catéchisme fait partie des responsabilités de la paroisse. C'est bien pour cela qu'on fait un service interparoissial mais si c'est à la fin, pour avoir tout au niveau de la caisse centrale, on fait quelque chose de cantonal, directement soumis au Conseil synodal, et c'est beaucoup plus simple pour nous, mais ce n'est pas juste. Ce qui est juste, c'est que ces jeunes, ce sont vos jeunes, les jeunes des paroisses. Nous, en tant que paroisse, avons la responsabilité de les motiver à aller au catéchisme, c'est la responsabilité de tous les paroissiens et paroissiennes, et nous avons une responsabilité de payer leurs frais. Pour la complexité de la chose, nous allons le régler d'un point de vue central, par contre évidemment, les frais vont être ventilés. Si vous ne le voulez pas, alors on doit construire toute autre chose.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Par rapport aux frais, ce que Yves nous a dit, c'est que le SICA aura des revenus générés par les cultes qu'il fera à l'occasion. Ce qui veut dire que pour la paroisse des Hautes Joux dont un tiers de son budget repose sur les collectes des cultes, elle aura une diminution de rentrée d'argent, limitée certes, mais réelle quand même. On est déjà en déficit, on creuse la caisse et si on nous

diminue encore un certain nombre de rentrées d'argent avec peut-être aussi les collectes des services funèbres qui seront mises en mission interparoissiales, plus le SICA, à un moment donné, on ne pourra pas payer la facture qui viendra de la répartition des frais. Alors oui, c'est de la responsabilité des paroisses, mais il faut que les paroisses aient aussi les moyens de le faire, surtout, et là je fais référence à une chose très ancienne qui a déjà été dite dans EREN2023, on nous a dit qu'on voulait recentrer la mission des paroisses et les Conseils paroissiaux ont des missions culturelles. Là on prend le chemin que la mission du Conseil paroissial sera de trouver de l'argent et j'ai un problème de logique.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Moi et les finances... enfin les miennes ça va, je gère, je vis seule. Donc j'ai mon porte-monnaie, mes comptes en banque et que cela parte de mon compte épargne ou de mon compte courant, cela revient au même, mais là moi je suis perdue. La caisse centrale, c'est le compte en banque de qui ? Du Synode ? La caisse centrale est remplie par la contribution ecclésiastique donc si on prend les frais du SICA dans la caisse centrale, on perd des EPT, logiquement, parce qu'on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la caissière et les épinards gratuits.

Mme Sylvane Auvinet, paroisse du Joran, en son nom propre

Par rapport à la question de savoir si la caisse centrale gèrerait simplement les frais, comme j'ai cru comprendre que c'était la question de l'Entre-deux-Lacs, on pourrait modifier la phrase 5a) ainsi "Le Synode charge le Conseil synodal de définir le budget global du SICA et la caisse centrale d'en gérer les frais", et ensuite on garde la 5b).

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

J'ai cru comprendre que l'Entre-deux-Lacs voulait que les frais soient pris en charge définitivement par la caisse centrale et la partie b concerne combien de pourcents on enlève de pasteurs dans chaque paroisse quand on met en œuvre le SICA.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je soutiens de garder la résolution initiale du Conseil synodal qui est cohérente avec le rapport. On demande maintenant au Conseil synodal de définir le budget et de faire des clés de répartition entre les diverses caisses cantonale et paroissiales. C'est normal et ce n'est pas cohérent que la caisse centrale paie par rapport au reste du rapport et au mécanisme de décision. J'aimerais juste rappeler qu'il y a une résolution 6 qui nous dit que ces clés vont être présentées dans un rapport décisionnel au Synode de juin voire de décembre, et là le Synode aura encore le dernier mot. Rien ne nous est dit s'il y aura une part prise par la caisse centrale, ou c'est les caisses paroissiales, sur quelle clé, où comme pour Terre Nouvelle la capacité contributive des paroisses où on se base sur le montant de la contribution ecclésiastique, est-ce que c'est sur le nombre de paroissiens, enfin il y a vraiment beaucoup de possibilités. Le Conseil synodal va réfléchir à une solution qu'il va nous présenter. Pour moi cela va très bien comme cela.

❖ Vote sur l'amendement de l'Entre-deux-Lacs : refusé par 8 oui, 24 non et 0 abstention

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Est-ce que le Conseil synodal ne voudrait pas enlever "desserte paroissiale" vu qu'on ne le comprend pas ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Non, parce que pour nous, il s'agit bien de la desserte paroissiale. Les pourcentages ne sont pas encore dits dans le rapport.

Résolution 5

Le Synode charge le Conseil synodal de définir le budget global du SICA, les clés de répartition financière pour couvrir son déficit entre les diverses caisses cantonale et paroissiales et la clé de répartition du retrait des pourcentages catéchétiques de la desserte paroissiale.

❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée par 30 oui, 0 non et 4 abstentions

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Le Conseil synodal accepte tous les amendements suivants déjà présentés ainsi que la résolution supplémentaire. C'est à vous de décider si vous voulez continuer de discuter et risquer une séance de relevée.

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel sur l'avancement des travaux en juin 2024 (au plus tard en décembre 2024) et la validation des clés de répartition.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Nous nous demandions si on ne devrait pas demander le rapport décisionnel sur l'avancement des travaux en juin 2024, en laissant de côté "au plus tard en décembre 2024", parce que cela peut avoir une incidence sur les discussions concernant les fusions.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Juin 2024 est notre intention, décembre 2024 est un potentiel risque de réalité.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

On peut enlever la parenthèse.

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel sur l'avancement des travaux en juin 2024, au plus tard en décembre 2024, et la validation des clés de répartition.

❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée par 32 oui, 0 non et 2 abstentions

Résolution 7

Le Synode décide de diviser le territoire cantonal en 4 secteurs pour mettre en place des foyers catéchétiques locaux :

- La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
- Joran / La BARC / Val-de-Travers
- La Côte / Neuchâtel / Val-de-Ruz
- Entre-deux-Lacs.

Amendement La Chaux-de-Fonds

Le Synode décide de diviser le territoire cantonal en 4 secteurs pour mettre en place des foyers catéchétiques locaux. Au besoin ce découpage pourra être reconsidéré :

- La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
- Joran / La BARC / Val-de-Travers
- La Côte / Neuchâtel / Val-de-Ruz
- Entre-deux-Lacs.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

"Au besoin ce découpage pourra être reconsidéré", pour avoir vécu durant des années des hauts et des bas avec le catéchisme, avec des équipes tournantes sans arrêt, je trouve que si on choisit

un découpage aujourd'hui, il faut qu'on y reste. Par contre, je trouve ce découpage assez déséquilibré, pour ne pas dire très déséquilibré. J'ai calculé le nombre d'habitants pour chacun des secteurs, en ayant en arrière fond le petit livret "Passons en mode évangélisation" et en me disant qu'il n'y a pas que les protestants qui sont nos futurs potentiels catéchumènes. La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux : 44'000 personnes dont 1/5 sont des jeunes de 0 à 19 ans. Val-de-Travers / Joran / La BARC : 41'000 personnes. Entre-deux-Lacs : 20'000 personnes. Val-de-Ruz / Neuchâtel / la Côte : 61'000 personnes. Le potentiel d'évangélisation est assez déséquilibré entre ces quatre secteurs, c'est pourquoi à titre personnel, je suis assez réticente à voter aujourd'hui ces quatre secteurs.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

C'est exactement pour cette raison qu'on a souhaité que cela puisse être éventuellement redécoupé ou redéfini, par rapport ce que tu as dit dans la deuxième partie de ton intervention. Un moment donné il faut se lancer et se mettre au travail mais ensuite, en fonction de la réalité du terrain, c'est peut-être amené à évoluer. On souhaite que cela soit plus souple à l'usage.

Résolution 7

Le Synode décide de diviser le territoire cantonal en 4 secteurs pour mettre en place des foyers catéchétiques locaux. Au besoin ce découpage pourra être reconsidéré :

- La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
- Joran / La BARC / Val-de-Travers
- La Côte / Neuchâtel / Val-de-Ruz
- Entre-deux-Lacs.

❖ Vote sur la résolution 7 : acceptée par 28 oui, 1 non et 5 abstentions

Résolution 8

Le Synode autorise le Conseil synodal à faire des expériences tests concernant un ou plusieurs lieux dédiés à la catéchèse dans les centres urbains du canton.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode autorise le Conseil synodal à faire des expériences tests concernant un ou plusieurs lieux dédiés à la jeunesse dans les centres urbains du canton.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Résolution 8

Le Synode autorise le Conseil synodal à faire des expériences tests concernant un ou plusieurs lieux dédiés à la jeunesse dans les centres urbains du canton.

❖ Vote sur la résolution 8 : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire La BARC

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport de bilan décisionnel en juin 2027.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Résolution 9

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport de bilan décisionnel en juin 2027.

❖ Vote sur la résolution 9 : acceptée car non combattue

❖ Vote d'ensemble : accepté par 32 oui, 0 non et 2 abstentions

6. Rapport n°3 du Conseil synodal: Mutualisation des services funèbres et le service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD)

Mme Christine Hahn, rapporteuse

Enfin, il est là, ce rapport qui aura pris beaucoup de temps pour voir le jour. Je ne vous dis pas combien de modèles compliqués ont été élaborés pour arriver à celui qui vous est présenté, qui est finalement relativement simple.

Les éléments à prendre en considérations sont nombreux et parfois contradictoires. Nous voulons servir la population en lui offrant le meilleur accompagnement de deuil possible. Nous voulons continuer à nous adapter à l'évolution que vit notre société et les demandes des uns et des autres au niveau du deuil.

- Il faut que la famille puisse faire appel à « son pasteur ».
- Même si les familles sont distancées, il faut un ministre « local ».
- Avec la baisse du nombre de services funèbres, pouvons-nous renoncer aux semaines de piquets ?
- Comment sont impliqués les retraités, les aumôniers et les prédicateurs laïques de notre Église ?
- Il faut impérativement renoncer au service de remplacement.
- Comment financer ce service ?
- Comment communiquer pour être visible ?
- Quels liens avec les pompes funèbres ?
- Bien entendu, nous souhaitons répondre aux besoins personnels et aux souhaits des familles.
- Et j'en passe...

Ce rapport ne résout pas toutes les questions ni tous les problèmes, mais il en a conscience. Le Conseil synodal s'est concentré particulièrement sur le maintien de proximité avec les familles dans l'accompagnement de deuil, de la suppression du service de remplacement et d'une bonne communication à l'extérieur afin que nous ayons une belle visibilité pour les personnes qui auraient besoin de nos services dans notre canton.

C'est pourquoi le Conseil synodal espère que l'organisation dans les secteurs fera preuve d'originalité et de pertinence pour assurer le meilleur accompagnement de deuil possible. Ce que nous souhaitons, ce n'est pas simplement avoir des secteurs plus grands et faire exactement la même chose, ça serait un échec.

Le Conseil synodal, maintenant, donne la possibilité aux ministres, aux paroisses, aux secteurs, de s'organiser et de trouver des solutions pour servir au mieux les personnes et les familles qui sont dans le deuil.

Une fois le système en place, les paroisses veilleront, comme actuellement, au bon déroulement de l'organisation. Avec les RH seront planifiés les suivis et la formation des ministres. Pour le Conseil synodal, il est important que dans chaque secteur les célébrants du SIAD puissent se tourner vers un organe bien identifié en cas de problèmes ou pour des nouveaux projets. Bien sûr, cela doit se créer et se développer dans le cadre des secteurs proposés.

Le financement des services funèbres soulève toujours des questions et peut hérisser le poil de certains. Vous avez certainement vu et constaté que nous ne parlons plus de payer ou ne pas payer un service funèbre selon si l'on paie l'impôt ecclésiastique ou pas. Nous avons choisi un autre modèle, une autre manière de faire. Il nous semble judicieux, à ce jour, d'être très clair sur le coût d'un service funèbre. Le Conseil synodal a décidé d'articuler un chiffre, d'articuler une

somme de CHF 1'000.-. Mais le Conseil synodal souhaite que les services funèbres puissent toujours être gratuits pour les personnes qui ne sont pas en mesure de les payer ou pour les personnes qui souhaitent payer tout ou partie de cette somme. C'est tout à fait voulu. Pour le financement, il y a encore cette question de savoir où va l'argent. Cela n'a pas toujours été très clair. Le ministre, actuellement, donne à la famille une brochure qui parle de l'offre de l'EREN, où la somme n'est pas mentionnée. Une nouvelle brochure où la somme de CHF 1'000.- sera écrite, sera donnée aux familles et l'argent récolté par cette brochure reviendra à l'EREN. Toutes les collectes dans les cultes reviendront aux paroisses, et si dans le faire-part, une famille souhaite que l'argent revienne à une paroisse, cela sera possible. Le Conseil synodal ne va pas ramener tous les sous alors qu'actuellement, normalement, tout l'argent récolté dans les services funèbres, selon une décision du Synode datant de la présidence de Gabriel Bader, devrait être reversé à l'EREN. Mais on ne l'a jamais fait parce que les paroisses ont besoin de cette manne financière des services funèbres.

Je ne vais pas aller plus loin dans ma présentation, mais nous souhaitons vraiment que les paroisses s'impliquent dans les services funèbres, s'organisent entre elles avec aussi les aumôniers, les retraités, les personnes qui seront actives, peut-être pas dans un territoire paroissial mais dans d'autres activités, comme les conseillers synodaux par exemple, pour que tous ceux qui le souhaitent puissent participer au SIAD sans que tout le monde ait forcément des pourcentages très importants dans cette instance.

Je vous remercie pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Sylvane Auvinet, paroisse du Joran, en son nom propre

Je me réjouis beaucoup de l'arrivée de ce rapport qu'on attendait avec impatience et j'ai quelques questions qui font que j'hésite à entrer en matière.

Tout d'abord, il y a la question du contexte dans lequel on est actuellement. Dans une discussion avec différentes pompes funèbres, elles m'ont dit que, maintenant la demande pour un service religieux concerne 50% des services funèbres, ce qui n'est vraiment pas beaucoup, environ 40% concerne des célébrants laïques et 10% où les familles les font seules. Je pense qu'on est vraiment dans un contexte de compétitivité. On n'aime pas dire cela mais c'est la réalité. Face à cela, on a deux options. On peut dire que les demandes de services religieux diminuent et vont diminuer de plus en plus ou alors on dit que c'est une question de communication aussi et qu'on souhaite dire aux entreprises de pompes funèbres, qui sont nos partenaires mais qu'on ne considère peut-être pas suffisamment comme nos partenaires, que les familles sachent qu'en tant qu'Église, nous accompagnons les gens dans leur cheminement spirituel là où ils en sont. On ne va pas leur imposer notre vision mais on va les accompagner et mettre peut-être en dialogue leur compréhension de la foi avec la nôtre. Montrer qu'il y a une ouverture que parfois ils ne soupçonnent pas. Cela demande un travail de longue haleine d'être présent auprès des pompes funèbres pour que petit à petit elles acceptent de refaire une bonne publicité pour notre travail, cela demande aussi une certaine ouverture de la part des ministres de l'EREN. Les pompes funèbres demandent qu'on soit particulièrement disponible, plus que ce qu'on arrive à l'être maintenant. Elles sont souvent embêtées parce qu'on ne répond pas assez vite alors que les officiants laïques répondent du tac au tac.

Le rapport vise au fond à réduire les postes d'une part, et cela je le comprends et c'est important, mais j'ai l'impression qu'on est à un tournant et qu'il ne faut pas le manquer. C'est maintenant que cela se joue, si on veut revaloriser les services offerts par les Églises, il faut mettre le paquet en ce moment. C'est la raison pour laquelle je ne vois pas comment on peut s'en sortir avec 2.5 EPT. Christine, dans ta présentation tu parlais de supprimer les piquets. Cela n'apparaît pas dans le rapport. Du coup j'ai réfléchi en terme de piquets. On avait posé la question lors de la préparation à la personne du Conseil synodal, de comment faire cela concrètement. Tu nous as parlé de plusieurs modèles pour arriver à celui qui est présenté, mais on ne les voit pas. On n'arrive pas du tout à se rendre compte concrètement de ce que cela peut donner. Est-ce que c'est viable ? À

première vue, cela ne le paraît pas. On nous a donné l'exemple de cette personne qui travaille aux Hautes Joux et à La Chaux-de-Fonds à 35% et qui fait deux semaines de garde par mois. Si on est comme cela à 2 semaines par mois en première ligne, cela veut dire qu'on est aussi en deuxième ligne et donc qu'on est tout le temps de garde. Maintenant, avec le système actuel, c'est faisable parce quand on est en deuxième ligne, on sait qu'on n'interviendra pas avant la fin de la semaine et cela ne nous empêche pas d'avoir par exemple un week-end de congé. Mais si on est de garde en première ou deuxième ligne toute la semaine, cela risque de poser un problème pour l'employeur qui doit quand même garantir des jours de congé. Je vais peut-être trop dans les détails mais concrètement on ne voit pas comment cela peut se faire.

Il y a aussi la question du fait que la mort ne se prévoit pas. En discutant avec les pompes funèbres, elles disent qu'elles calculent une moyenne de 3 services par semaine, ce qui est tout à fait gérable. Simplement il apparaît que les décès arrivent souvent par vague. Il peut ne rien avoir pendant 2 ou 3 semaines et tout à coup, il y en a 10 sur une région. Du coup, la personne de première ligne en fait 5, la personne de deuxième ligne en fait 5, mais c'est exigeant d'être de deuxième ligne et comment articuler cela avec un autre ministère ? Cela ne semble pas très clair non plus. Tu disais tout à l'heure que ça ne serait peut-être pas en paroisse. En effet, mais cela voudrait dire que les personnes engagées dans les services funèbres ne le sont qu'à mi-temps ou à temps partiel, parce qu'en effet comment gérer un 30% aussi exigeant avec un autre 70% ? Cela ne paraît pas faisable.

Globalement, le souci que j'ai avec ce rapport, c'est que je me réjouissais parce que je pensais qu'on aller développer un pool de spécialistes et de personnes qui soient référentes, qui soient les vis-à-vis des pompes funèbres, et pour cela il faudrait que cela soit des pourcentages relativement importants aussi. Je pense que c'est important d'avoir cet accent et cette priorisation de ministères.

Avant d'entrer en matière, j'ai besoin d'une modélisation. D'un autre côté, comme je vous le dis, je pense aussi que le moment est assez crucial, c'est maintenant que cela se joue, et je trouve dommage de perdre du temps en refusant l'entrée en matière. Je pense que je vais donc adhérer aux propositions qui proposent d'augmenter les EPT.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Tu relèves pas mal de questions qui ne sont pas du tout incompatibles avec ce rapport. Oui nous sommes dans un moment crucial, oui c'est important d'être visible. Le Conseil synodal a choisi de ne pas faire une modélisation parce qu'on avait l'idée d'avoir un pool de spécialistes et un pool de gens qui vont autour mais l'organisation de ces deux pools était extrêmement compliquée et totalement irréaliste à mettre en action rapidement. C'est pour cela qu'on est allé dans cette idée de secteur, de région. On propose que les paroisses d'une région, d'un secteur, puissent se mettre ensemble, que ce soient les ministres qui célèbrent les services funèbres actuellement, que ce soient les aumôniers, les retraités et peut-être encore les personnes qui ont des ministères spécialisés dans notre Église. Il est évident pour nous qu'il est important que dans chaque secteur il y ait une ou deux personnes qui ont des pourcentages plus importants pour les services funèbres et ce sont ces personnes qui vont gérer les liens avec les pompes funèbres, qui vont pouvoir travailler à la communication de rendre visible les services funèbres de notre Église. Cela me semble important. Mais il est aussi tout à fait inimaginable qu'une personne fasse 50 ou 70 services funèbres par année, parce que c'est émotionnellement totalement ingérable. Donc, d'avoir des pourcentages un peu plus importants d'environ 30% permet de faire des services funèbres et de gérer aussi un petit peu les choses qu'il y a autour, le suivi de deuil, l'envoi des lettres, des visites post-deuils, ou bien aussi d'organiser les cultes du souvenir. C'est quelque chose qui doit s'organiser dans chaque secteur. Après, la question des piquets, c'est une question. Cela fait 20 ans qu'on travaille avec des piquets. Avant, on travaillait de manière locale, c'est-à-dire que les pasteurs avaient soit un quartier ou un village dont ils faisaient les services funèbres. Maintenant, en ayant des personnes qui en font leur ministère et des personnes qui gravitent autour et qui célèbrent des services funèbres, il est possible d'envisager d'autres manières de faire que des piquets. Cela peut être des demi-semaines, des périodes plus longues et après plus rien, cela peut être aussi de nouveau des parties tout à fait locales et territoriales.

Le Conseil synodal aimerait que les ministres des secteurs puis les Conseils paroissiaux de ces secteurs puissent s'organiser pour que cela soit pertinent dans leur secteur.

Mme Sylvane Auvinet, paroisse du Joran, en son nom propre

Merci Christine, à vrai dire c'est bien comme cela que j'avais compris le rapport mais ce que je regrette dans cette organisation-là, c'est qu'on n'ait pas des personnes pour qui ce soit la priorité absolue et qui n'aient rien d'autre à côté, du moins pendant le temps où elles sont en charge de ces services funèbres et sont de garde. Quand on reçoit un téléphone des pompes funèbres alors qu'on a déjà un culte le dimanche et toutes sortes de choses, on va se dire "oh zut, ça en plus". Alors que si on a une semaine où on n'a rien du tout, parce qu'on "attend" d'être appelé, quand on reçoit un téléphone, on a vraiment la disponibilité et on se réjouit de pouvoir accompagner cette famille. Cela donne quelque chose de très différent, alors bien sûr que du point de vue de l'employeur, il y a du temps perdu si c'est une semaine où il n'y a rien et que l'employeur met à disposition quelqu'un qui serait de garde. Mais je pense qu'on pourrait soigner le suivi. Pour l'instant, ce que propose le rapport, c'est de faire une visite d'après deuil. C'est ce qu'on fait en général quand on peut. On avait eu l'exemple de Gérard Berney qui avait l'occasion, lui, d'en faire plusieurs et cela s'était avéré très positif de faire plusieurs suivis de deuil, de faire 3-4 visites. Si on part sur ce principe-là, et bien je crois que cette semaine où il n'y aurait rien, elle ne serait pas forcément inutilisée. Donc on pourrait éventuellement viser d'avoir ce ministère qui serait exclusivement services funèbres, pas dans l'année parce que l'insertion paroissiale reste importante, l'insertion globale dans l'Église, mais ponctuellement. Quand tu es de garde, tu es de garde et c'est tout et moi je voyais l'intérêt d'augmenter les régions car dans ce sens-là, il y a moins de perte et moins de chance qu'on ne soit de garde pour rien dans des grands secteurs.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Nous n'avons pas arrêté d'opiner de la tête à tout ce que disait Sylvane. Nous sommes globalement d'accord. Vous voyez une solution qui est proposée dans un rapport qui est celle-ci, maintenant elle est incomplète, parce que sinon on vous aurait donné 40 pages à lire, voire plus, mais il y a bien ces aspects-là. La première chose est qu'on veut décloisonner un certain nombre de cloisons paroissiales actuelles pour donner un volume plus grand. Nous aurions pu décider de faire cela sans retirer des postes du tableau des postes en disant simplement que le Synode demande que ces paroisses-là s'organisent entre elles, que celles-ci s'organisent entre elles et que celles-là aussi, comme elles l'ont déjà fait et nous on supprime simplement le service des remplacements et on dit "débrouillez-vous !". Ce n'est pas tout à fait ce qu'on a dit. Ce qu'on dit, c'est qu'on aimerait sortir ces postes pour pouvoir les gérer, parce qu'il doit y avoir un équilibre, non seulement sur les pourcentages, mais également sur les têtes. Parce qu'un 50% qui fait des services funèbres, quand la personne est malade, c'est une catastrophe. Donc nous devons aussi intégrer ces aspects-là. Ce qui veut dire que dans une organisation globale, on aimerait pouvoir avoir mis sur la table toutes les ressources dont on dispose. Il y aura peut-être de petits pourcentages paroissiaux qui seront hyper utiles en cas de suppléance. Il y aura peut-être de grands pourcentages qui seront très très utiles pour le ménage courant et également pour la promotion, parce que c'est bien cela qu'on veut faire. Oui, nous voulons nous positionner dans ce marché parce qu'on le fait depuis 500 ans et on le fait très bien. D'après l'histoire, avant c'étaient des profs d'école primaire qui le faisaient, paraît-il. Depuis un certain temps, les pasteurs font cela et le font bien. Oui nous avons aussi à dire à la population quelle est notre ouverture, quel est notre enracinement, c'est évident, pour nous positionner, de dire oui il y aura du spirituel et il y aura peut-être un texte biblique et oui ça sera personnalisé, nous parlerons de votre défunt. Nous devons dire combien ça nous coûte pour responsabiliser les gens et aussi entrer dans une dynamique d'offrir la possibilité aux gens de payer pour le service qu'ils ont reçu, parce que sinon c'est aussi une forme d'emprisonnement. La clarté désempisonne. Tous ces aspects ne sont peut-être pas extraordinairement clarifiés dans le rapport parce qu'on doit voir comment cela se passe, mais il faut aussi laisser la possibilité de la créativité. Chacune de ces entités va être différente dans son organisation mais chacune de ces entités doit pouvoir dire ses besoins indépendamment de forces uniquement paroissiales comme c'est le cas actuellement. On doit

pouvoir dire qu'il nous faut un grand pourcentage, il nous faut 4 petits pour assumer des semaines de vacances, des piquets d'été et des choses comme ça. Certains diront qu'ils veulent continuer les piquets alors que d'autres voudront une autre solution. Le but est que pour nos partenaires externes, qui sont les familles et les pompes funèbres, cela soit très clair. Nous ne pouvons pas demander aux pompes funèbres de ne pas savoir, c'est-à-dire d'avoir une grande liste et de dire que le lundi c'est tel et tel, le mardi c'est quelqu'un d'autre. Nous devons trouver un système qui est efficient pour nos partenaires et on doit pouvoir garantir la qualité du service aux familles. Nous sommes une institution qui peut garantir une bonne qualité, je ne veux pas dire supérieure, mais bien plus assurée que celle qu'offriraient des célébrants laïques. Pourquoi ? Parce qu'il y a une institution, on vérifie la formation des personnes, la formation continue, on vérifie qu'elles sont aptes et il y a même une possibilité de retour, c'est-à-dire que si les familles ne sont pas contentes, il y a un bureau des réclamations. Tout cela ne peut être fait que dans un système et la pointe de l'iceberg de ce système apparaît dans ce rapport. Nous avons toutes ces questions en arrière-plan et nous voulons vous rassurer mais c'est aussi avec l'intelligence collective des ministres et des célébrants que cela va marcher.

Mme Miriam Schneberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Un autre point me préoccupe, pas seulement celui de l'organisation systémique, mais celui du financement. Et c'est en cohérence avec moi-même, par rapport à toutes ces années précédentes, que je prends la parole. Je peux me permettre d'entrer en matière sur ce sujet parce que le Conseil synodal réaffirme le principe de gratuité des services funèbres, ce qui me tient particulièrement à cœur, mais pas pour les mêmes raisons que le Conseil synodal. Pour moi, il n'est pas question de facturer un service religieux, quel qu'il soit, surtout pas comme dans ce rapport lorsqu'on réaffirme notre attachement à la transcendance dont nous ne connaissons pas la valeur du point Tarmed. Mais je soutiens aussi que tout travail mérite salaire. Je souhaiterais que la communication soit très très claire. Je souhaite que les services funèbres restent parfaitement gratuits, pour la raison que je viens d'énoncer, mais que ce que nous suggérons reste de l'ordre du don, don de notre part et don de la part des familles, que nous restions dans l'échange de dons et non pas dans la facturation d'une prestation, qu'effectivement le travail de nos ministres mérite salaire mais qu'il s'agit bien de leur travail et non pas de la prestation du service funèbre. Par rapport à la dernière résolution, le mot "service", coût effectif des services, porte à ambiguïté.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

On est pleinement d'accord.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je partage beaucoup des choses qui ont été dites mais j'aimerais qu'au niveau technique on ne dise pas de bêtises. J'ai entendu des choses qui ne sont juste pas réalistes. Il se trouve que je suis aussi modérateur et que j'ai l'habitude de calculer des pourcentages de travail. Je suis d'accord qu'on augmente le territoire pour augmenter le fait que la permanence serve à quelque chose mais j'ai aussi envie de dire à Sylvane qu'en augmentant le territoire, on augmente aussi le risque d'être justement débordé par le nombre de services funèbres, qui sont par nature imprévisibles. Je voulais aussi signaler à Christine Hahn qu'elle s'est contredite en disant que personne ne doit faire 50 services funèbres par année, avec un 30%, pour que cela soit tenable, alors qu'un 30% correspond justement à 50 à 55 services funèbres par année, selon le calcul que je viens de faire.

Mme Monique Vust, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Je me fais l'écho du Conseil paroissial de Neuchâtel. La suppression du service des remplacements pour les services funèbres a suscité l'inquiétude au sein du Conseil paroissial. Une nouvelle organisation interparoissiale devrait en effet être à même de rendre le secteur des services funèbres autonome, avec un tableau des permanences efficace qui permettrait à l'ensemble de l'année d'être couvert.

Cette organisation tiendra compte des vacances, des formations, des camps et de toutes les dates d'absences prévisibles. Néanmoins, il arrive des inattendus, des épidémies, des accidents, qui détraquent le système. Pour un secteur avec 0,8 ou 0,9 EPT, ce qui correspond à peut-être 4 ou 5 permanents qui auront diverses autres activités, la flexibilité n'est donc pas infinie, pour un territoire très étendu.

Les services funèbres sont toujours inscrits dans l'urgence. Il en va aussi de l'image de l'Église et de sa mission de pouvoir assumer les demandes qui lui sont faites.

S'il y a une impossibilité d'assumer un service funèbre dans un secteur, qui pourra prendre le relais ? Cela doit-il retomber sur les modérateurs, qui n'ont pas de rôle dans le SIAD ? Il faut que le service des remplacements continue d'être le relais pour des demandes exceptionnelles, qui baisseront sûrement avec une organisation interparoissiale, mais ne pourront peut-être pas disparaître complètement.

Nous pensons donc que la responsabilité d'assumer des remplacements pour les services funèbres ne doit pas être supprimée du mandat du service des remplacements pendant les débuts de cette organisation nouvelle, jusqu'à ce qu'une évaluation démontre que le SIAD peut fonctionner sans cette aide.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Une première remarque, on parle beaucoup dans le rapport de paroisses mais dans le service des aumôneries il y a aussi pas mal de services funèbres faits par les aumôniers, il ne faut pas les oublier et également la place qu'ils peuvent prendre dans les tournus qu'on imagine.

La deuxième chose, c'est pour vous partager l'expérience de la paroisse des Hautes Joux quant à son fonctionnement concernant les services funèbres. La paroisse des Hautes Joux ne fait pas recours au service des remplacements. Deux pasteurs, chacun à 80 % plus un petit 15 %, se répartissent les quatre semaines du mois, à savoir deux semaines par mois pour la personne qui est sur les deux paroisses Haute Joux et La Chaux-de-Fonds et chaque pasteur une semaine par mois. Quand quelqu'un doit souffler parce qu'il a fait beaucoup de services funèbres, les autres interviennent par solidarité pour aider leur collègue. Comme ce sont des choses imprévisibles, qui vont arriver on ne sait pas quand, avec une régularité qui n'est pas mesurable, il faut qu'à ce moment-là tout le monde soit solidaire et que personne ne dise non ce n'est pas ma semaine alors je ne le fais pas. Ce n'est peut-être pas possible de le mettre dans un règlement, c'est quelque chose qui doit être dans l'esprit de service, dans l'esprit du travail et si un jour on rend service parce qu'on prend le 5^e service funèbre du collègue, la fois d'après ce sera l'inverse. Si on n'arrive pas à s'organiser comme cela, quand il s'agit d'accompagner une famille en deuil, je ne pense pas qu'un règlement va régler le problème.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place en collaboration avec les paroisses le service interparoissial d'accompagnement du deuil pour qu'il soit effectif en janvier 2025.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode valide les 3 entités interparoissiales suivantes comme délimitations territoriales du service interparoissial d'accompagnement du deuil :

- Joran / La BARC / Val-de-Travers
- La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
- Neuchâtel / La Côte / Val-de-Ruz / Entre-deux-Lacs.

Amendement La Chaux-de-Fonds

Le Synode valide les 3 entités interparoissiales suivantes comme délimitations territoriales du service interparoissial d'accompagnement du deuil. Au besoin ce découpage pourra être reconsidéré :

- Joran / La BARC / Val-de-Travers
- La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
- Neuchâtel / La Côte / Val-de-Ruz / Entre-deux-Lacs.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

C'est la même remarque qu'avant, Neuchâtel / La Côte / Val-de-Ruz / Entre-deux-Lacs, cela fait un potentiel de services funèbres plus grand que pour La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux. J'ai bien vu qu'il y a un 0.10 % de temps de travail de plus mais cela ne me paraît quand même pas équilibré

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Le Colloque du Joran trouve que Joran / La BARC / Val-de-Travers, ce n'est pas tout à fait un axe de transports publics facile, et que ce serait une organisation plus simple de viser le littoral.

Résolution 2

Le Synode valide les 3 entités interparoissiales suivantes comme délimitations territoriales du service interparoissial d'accompagnement du deuil. Au besoin ce découpage pourra être reconsidéré :

- Joran / La BARC / Val-de-Travers
- La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
- Neuchâtel / La Côte / Val-de-Ruz / Entre-deux-Lacs.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 31 oui, 0 non et 3 abstentions

Résolution 3

Le Synode valide l'attribution de 2.5 EPT pris du tableau des postes paroissiaux actuel à la mission du service interparoissial d'accompagnement du deuil. Chaque paroisse perd un pourcentage au profit de l'entité interparoissiale correspondante.

Amendement La Chaux-de-Fonds

Le Synode valide l'attribution de 3.5 EPT pris du tableau des postes paroissiaux actuel à la mission du service interparoissial d'accompagnement du deuil. Chaque paroisse perd un pourcentage au profit de l'entité interparoissiale correspondante.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Beaucoup de choses ont été dites dans le débat d'entrée en matière, mais notre réflexion s'est aussi basée sur l'expérience d'une collègue qui est déjà sur deux paroisses et dans nos discussions, il s'en est suivi qu'il manque dans ce rapport le suivi des endeuillés et des groupes de parole d'endeuillés. Si on veut professionnaliser ce secteur, il y aura besoin de forces supplémentaires, si on veut faire de la publicité aussi. Ce qui a aussi été relevé est que même si on ne part pas sur une semaine de piquet, mais autrement, cela risque d'être plus compliqué. Si on part sur une semaine de piquet, il faut considérer que c'est quand même 9 jours de disponibilités. Cela veut dire que pendant 9 jours, la personne ne va pas prendre de congé, ni de week-end, parce que même si elle n'a pas de service funèbre, elle ne peut pas s'organiser car elle met constamment à disposition son temps, elle a besoin d'une grande souplesse et il y a aussi le côté émotionnel. Qui d'entre nous, lorsqu'il a un service funèbre compliqué, peut switcher en sortant sur tout autre chose ? Cela demande parfois un temps de battement et ce temps-là n'est pas considéré. Pour toutes ces raisons, la paroisse propose une augmentation à 3.5 EPT pour

pouvoir faire qu'il y ait une souplesse dans l'avenir et qu'on ne soit pas coincé avec 2.5 EPT si on veut vraiment professionnaliser ce secteur.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

On entend bien la préoccupation de la paroisse La Chaux-de-Fonds, simplement ce n'est pas tout à fait la réalité, on a fait une moyenne sur les trois dernières années. Actuellement il y a encore moins de services funèbres que ce qui est indiqué dans le rapport. Le Conseil synodal propose 2.5 EPT. Si le Synode décide 3.5 EPT, la conséquence sera une baisse de la desserte dans les paroisses au niveau des postes.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran proposait aussi une augmentation de ce pourcentage, un peu pour les mêmes arguments. Le fait d'être de garde, c'est une charge mentale. En général, toutes les autres institutions où il y a un système de garde, le temps de garde est pris en compte, ce qui n'est pas le cas dans cette organisation-là où l'on compte juste le travail effectif. Je pense que ça serait important, du moins dans un premier temps, pour mettre en place les choses correctement et de se donner les moyens d'avoir un suivi important, qui revalorise aussi le service auprès de la population. J'adhère en tout cas à ce 3.5 EPT.

- Vote d'opposition :
3.5 EPT : -
2.5 EPT : majorité nette

Résolution 3

Le Synode valide l'attribution de 2.5 EPT pris du tableau des postes paroissiaux actuel à la mission du service interparoissial d'accompagnement du deuil. Chaque paroisse perd un pourcentage au profit de l'entité interparoissiale correspondante.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 22 oui, 5 non et 7 abstentions

Résolution 4

Le Synode valide la suppression du service de remplacement de l'EREN concernant les services funèbres dès la mise en place du service interparoissial d'accompagnement du deuil. (Demeurent le service de remplacement des cultes et les aides pour absences de longue durée).

M. Olivier Schneider, au nom de la paroisse de la Côte

Je rebondis sur l'intervention qui a été faite dans le débat d'entrée en matière. On a maintenant décidé la version minimale à 2.5 EPT et dans la discussion que nous avons eue au sein du Conseil paroissial, avec cette résolution 4, cela nous paraissait mettre la charrue avant les bœufs, surtout si on passe au plus petit nombre, de supprimer en même temps le service de remplacement, cela va augmenter le goulet d'étranglement. On est réticent à cette suppression. Je profite d'exprimer mon contentement que dans la résolution 1, le Conseil synodal n'a pas contesté le fait que la consultation des paroisses soit possible pour la mise en place de ce système dans le cadre de cette mutualisation.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal comprend très bien qu'on ne veut pas mettre la charrue avant les bœufs et aller trop vite, mais il est très important pour le Conseil synodal d'arriver à terme à cette suppression du service des remplacements. On dit toujours que c'est juste une exception, mais en fait les exceptions deviennent un peu la règle dans certaines paroisses. Maintenant, on veut clairement dire qu'on assume nos responsabilités en tant que ministre qui nous engageons à faire des services funèbres. Le Conseil synodal propose une reformulation de la résolution.

Résolution 4

Le Synode valide la suppression à terme du service de remplacement de l'EREN concernant les services funèbres dans la mesure où la mise en place du service interparoissial d'accompagnement du deuil est efficient. (Demeurent le service de remplacement des cultes et les aides pour absences de longue durée).

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 29 oui, 2 non et 3 abstentions

Résolution 5

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandataires pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services de l'EREN et de leur financement.

Amendement La BARC

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandataires pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services de l'EREN dans le cadre des services funèbres et de leur financement.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

C'est juste une question de clarification, autant mettre "aux coûts effectifs des services funèbres de l'EREN et de leur financement", parce que mettre deux fois "services", ce n'est pas très clair. Personnellement, je ne suis pas convaincue de cet ajout, mais si on l'ajoute, j'aimerais bien que cela soit un peu moins lourd.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandataires pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services funèbres de l'EREN et de leur financement.

M. Zachée Betche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Nous sommes dans un contexte bien précis des services funèbres donc ce qui est rajouté me paraît redondant. Le contexte est défini. À mon avis, il faut garder la résolution initiale.

Mme Miriam Schneberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je suis favorable à garder la résolution initialement présentée par le Conseil synodal mais le mot "service" est porteur d'ambiguïté. Avec l'amendement, j'aurais beaucoup plus de peine et je ne le ferais même pas, parce que justement cela reste actuellement une communication à l'interne pour nous. Il faudra soigner la communication à l'extérieur pour la suite. L'amendement apporté est trop ambigu.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

J'ai posé la question au Conseil synodal, il y a environ une année, de combien coûte l'heure horaire d'un ministre. Il y a beaucoup de façon de la calculer et on en est arrivé à un chiffre qui était globalement politique de CHF 100.-/l'heure. Il y a plusieurs techniques de calcul, une nous donne plutôt CHF 80.-/h et une autre plutôt CHF 130.-/h. CHF 100.- est un chiffre rond et facilement communicable. En fait, une heure pastorale devrait être facturée CHF 100.-. Si on faisait cela pour tous, on couvrirait à peu près les frais de l'Église. Maintenant, de toutes les personnes qui sont "productrices" dans l'Église, et non pas au service, on fait une différence entre les pasteurs qui produisent quelque chose de la mission de l'Église et le personnel administratif qui est là comme support et soutien. Ce sont des considérations entrepreneuriales qui sont difficiles à comprendre dans le cadre de l'Église. Si on doit dire à des partenaires combien coûte

une heure pastorale, après toutes sortes de calculs, on devrait dire CHF 100.-. Donc un service funèbre, s'il prend 10h, il coûte CHF 1'000.- et c'est en gros cela qui est dit. Rendre compte de cette réalité auprès de l'externe est tout un art et cela déborde globalement des services funèbres parce que chaque heure de pasteur, pour un mariage, pour des visites dans les EMS, etc, si on voulait la facturer, ce qu'on ne fera pas, mais si on le voulait on devrait dire que cela coûte CHF 100.-. Évidemment, on n'était pas contre le texte en plus parce que cela cloisonnait dans le cadre des services funèbres, mais en fait ce sont tous les services de l'Église qui devraient être faits de cette manière.

M. Serge Attinger, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Merci de ces précisions. J'ai juste un problème de compréhension concernant ce qui est écrit en bas de la page 46 concernant le financement. Il est prévu une brochure très attentivement réalisée qui sera remise aux familles pour expliquer le coût et dans la résolution sur laquelle on nous demande de nous prononcer, on parle d'une communication faite aux mandataires. Il n'y a pas de lien, qui sont les mandataires ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce sont les familles et parfois un curateur.

Mme Béatrice Stirner, au nom de la paroisse de La BARC

On a ajouté ce texte pour une question de précision pour que ce soit lié aux services funèbres et pas aux autres services de l'EREN, c'était l'intention.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

J'entends qu'une heure pastorale revient à CHF 100.-. Quelqu'un qui paie son impôt ecclésiastique pleinement, se verrait d'une certaine façon encore aviser que l'enterrement de son proche revient à CHF 1'000.-. Là, je me sens un petit peu pressée, non pas que je ne sois pas d'accord avec le fait d'indiquer clairement le coût réel de l'investissement pastoral, mais quelque part il y a l'impôt ecclésiastique qui est payé et il y a encore l'information que cela coûte CHF 100.- par heure pastorale. J'ai quand même l'impression qu'on me demande de la main droite et on me demande de la main gauche. J'aimerais juste rendre attentif qu'il y a peut-être un petit problème, mais peut-être pas vis-à-vis des familles qui sont relativement externes à l'Église.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Merci Christine de toucher à ce point qui fait d'ailleurs l'objet de résolutions supplémentaires. C'est un sujet légèrement différent. Mais maintenant il faut qu'on vote sur cette résolution.

M. Serge Attinger, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je suis désolé, je ne veux pas faire du français académique, mais le mandataire est différent du mandant. Le mandataire n'est pas celui qui demande quelque chose, c'est nous EREN, donc je pense qu'il faut corriger

Amendement La BARC

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandants pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services de l'EREN dans le cadre des services funèbres et de leur financement.

Mme Esther Berger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

J'ai une question de compréhension, je ne sais plus où on en est. Je ne sais plus si l'amendement de La BARC est la nouvelle résolution du Conseil synodal. Si c'est le cas, une partie des députés de la paroisse Val-de-Ruz souhaite revenir à la résolution initiale. Je propose donc l'amendement suivant pour y revenir.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandants pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services de l'EREN et de leur financement.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je voudrais tout simplement apporter ma modeste contribution pour ne pas alourdir la résolution. Si à partir de "aux coûts effectifs" on rajoutait "y relatifs" ? Et là on sait de quoi on parle, pour que cela ne soit pas trop lourd.

Amendement Zachée Betché

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandants pour les sensibiliser aux coûts effectifs y relatifs.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de La BARC

La BARC retire son amendement.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Nous maintenons notre amendement.

(Départ de 3 députés : 32 députés sont présents)

- Vote d'opposition :
Amendement Val-de-Ruz : 18 oui
Amendement Zachée Betché : 7 oui
6 abstentions

Résolution 5

Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandants pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services de l'EREN et de leur financement.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions

Résolution supplémentaire Val-de-Travers

Le Synode charge le Conseil synodal de clarifier le rapport entre la contribution ecclésiastique et l'invitation à s'acquitter totalement ou partiellement du montant du service funèbre. La réponse sera donnée dans un rapport d'information au Synode et des directives claires données aux célébrants des services funèbres.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal fait sienne cette résolution.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Je suis un pasteur qui a toujours essayé d'être solidaire avec son Église, et dans ce que j'avais compris de la situation actuelle, c'est que nous sensibilisons, lors de l'entretien, les familles au coût du service funèbre et si la famille nous signale que le défunt s'acquittait de sa contribution ecclésiastique, nous pouvions les remercier en disant qu'ils ne devaient rien à l'Église, mais qu'ils pouvaient faire un don. Dans ma pratique, j'en suis là. Le rapport a pris un autre angle et je pense que c'est nécessaire de clarifier toutes ces questions. J'ai aussi été sensible à l'intervention de Miriame Schneeberger au sujet de la gratuité. On doit vraiment avoir un discours qui est le plus clair possible et pour moi ce n'est pas l'objet d'un rapport décisionnel, par contre je pense que le

Conseil synodal doit y réfléchir, en informer les célébrants et dire au Synode ce qu'il en est dans un rapport d'information.

- ❖ Vote sur la résolution supplémentaire : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire La Chaux-de-Fonds

Le Synode demande au Conseil synodal de clarifier la répartition de la responsabilité entre les Conseils paroissiaux, les RH et le Conseil synodal, en matière de recrutement, de coaching et de formation des ministres, étant entendu que les Conseils paroissiaux n'ont pas de formation dans les ressources humaines.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale
Le Conseil synodal fait sienne cette résolution.

- ❖ Vote sur la résolution supplémentaire : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de définir les liens et les synergies entre le service interparoissial d'accompagnement du deuil et les aumôneries en institutions.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est évident qu'on accepte cette résolution supplémentaire vu que c'est une nouvelle de nous. On prépare toujours les sessions du Synode avec les services cantonaux et, comme vous le savez, ils n'ont pas de députation synodale vu que c'est une prérogative paroissiale pour le moment. Mais par contre, cela ne veut pas dire qu'ils ont de mauvaises idées. On a entendu clairement que plusieurs d'entre eux font des services funèbres dans le cadre de leur insertion en aumônerie, que cela soit dans les EMS ou particulièrement à la Chrysalide. Ce qui nous est demandé, c'est qu'on n'oublie pas cela. Une chose qui a été dite aussi, c'est que les aumôniers actuellement dans les EMS sont assez prudents à dire qu'ils font des services funèbres parce qu'ils sont dans un ballant avec le temps qu'ils ont à disposition et s'ils acceptaient les services funèbres, cela leur ferait tout ça de temps en plus pris sur un cahier des charges qui n'est pas prévu pour cela. Nous devons réfléchir comment l'EREN peut à la fois dire, via les aumôniers des aumôneries, qu'elle fait des services funèbres en amenant cet accompagnement-là auprès des familles qui sont concernées, mais sans que cela ne retombe sur les épaules directes des aumôniers qui célèbrent parce que sinon cela serait invivable pour eux. J'ai entendu autour de la table des services cantonaux qu'ils sont particulièrement bien placés dans les institutions pour faire une "promotion" directe des services de l'Église dans ce domaine-là, s'ils avaient moins de réticences à le dire. C'est pour cela qu'on propose cette résolution qui est très large, qui n'en dit pas trop, mais qui dit qu'on veut intégrer le secteur et travailler la chose et y réfléchir.

- ❖ Vote sur la résolution supplémentaire : acceptée car non combattue

- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention

7. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal : Tenue du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse à Neuchâtel en juin 2024

Ce rapport d'information n'est pas discuté.

8. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Aucune pétition, proposition et motion.

9. Questions des député-e-s

Aucune question.

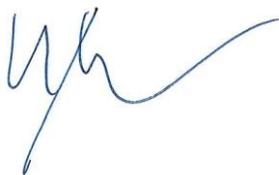
Prière finale par **Mme Vy Tirman**, députée de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le président clôt la séance à 17h05.

Neuchâtel, le 06.12.2023

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves-Daniel Cochand



Le secrétaire
M. Thierry Muhlbach



Annonces du président

Pour rappel, décision du Synode de décembre 2022 :

RESOLUTION 191-D

"Pour la législature 2023-2027, le Synode charge le Conseil synodal et les paroisses d'organiser, avant chaque Synode, des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance."

Pour y donner suite, le Conseil synodal agende les trois dates suivantes :

Mercredi 15 mai 2024

Soirée de préparation du Synode (La Chaux-de-Fonds)

Jeudi 16 mai 2024

Soirée de préparation du Synode (La BARC)

Mardi 21 mai 2024

Soirée de préparation du Synode (Neuchâtel)

Mercredi 5 juin 2024

195^e Synode ordinaire au Mycorama/Evologia à Cernier

Dimanche 9 au mardi 11 juin 2024

Synode de l'EERS à Neuchâtel